

CHARENTE-MARITIME

ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT PARDOULT

PORTANT SUR

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN
DE TROIS EOLIENNES ET DE DEUX POSTES DE LIVRAISON
DEPOSEE PAR ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT

Enquête publique N° E23000040/86

réalisée du 12 septembre au 17 octobre 2023

ANNEXE A DU RAPPORT

SOMMAIRE ANNEXE A

A1 : DECISION N°E23000040/86 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

A2 : ARRETE PREFECTORAL DU 17 MAI 2023 ET AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

A3 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PARDOULT

A4 : PUBLICATIONS PARUES DANS LES JOURNAUX

A5 : REGISTRE PAPIER DES OBSERVATIONS (RP), LETTRES (Le) ,
COURRIERS POSTAUX (CP), COURRIER ELECTRONIQUES ADRESSES ALA
PREFECTURE (Ce)

A6 : CONTRIBUTIONS DU REGISTRE DEMATERIALISE (RD) ET PIECES JOINTES

A7 : CONTRIBUTIONS DEPOSEES HORS DELAI

A8 : ARTICLE PARU DANS LA PRESSE

ANNEXE A1

DECISION N°E23000040/86 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

23/03/2023

N° E23000040 /86

le président du tribunal administratif

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 10/03/2023, la lettre par laquelle le Préfet de la Charente-Maritime demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

La demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison déposée par Enertrag Poitou-Charentes XI, sur le territoire de la commune de Saint-Pardoult ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

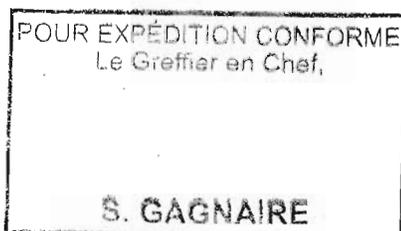
ARTICLE 1 : Monsieur Géralde BRAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Charente-Maritime et à Monsieur Géralde BRAUD.

Fait à Poitiers, le 23/03/2023.

Le président,



signé

Antoine JARRIGE

ANNEXE A2

ARRETE PREFECTORAL DU 17 MAI 2023

ET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial**

COMMUNE DE SAINT-PARDOULT

ARRÊTÉ du 17 MAI 2023

**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée
pour la protection de l'environnement**

**Projet d'un parc éolien sur la commune
de SAINT-PARDOULT**

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

Vu l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée le 15 mars 2021, par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE ;

Vu le dossier produit comportant notamment une étude d'impact ;

Vu le rapport établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 2 mars 2023 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

Vu les décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86_mod 1 du 14 avril 2023 du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'absence d'avis du 4 mai 2023 / P-2021-10990-2023APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09 .

Adresse mail : valleedesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 2 : Monsieur **Géralde BRAUD**, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Article 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le département de la Charente-Maritime, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera de plus affiché par les soins des maires dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

Charente-Maritime:

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaillé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

Article 6 : Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil départemental du Département de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

Article 8 : A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

Article 9 : Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

Article 10 :

Frais de l'enquête :

L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

Article 11 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,
La Présidente du Département de la Charente-Maritime,
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
Le Maire de SAINT-PARDOULT,
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,
Le Commissaire Enquêteur,
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023

Le Préfet,
pour le Préfet,
le Secrétaire Général,


Emmanuel CAYRON

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.

Adresse mail : valleedesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

ANNEXE A3

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PARDOULT

AR PREFECTURE
017-2117 REPUBLIQUE FRANCAISE DE Reçu le 16/11/2018
DEPARTEMENT

CHARENTE MARITIME

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de ST PARDOULT
17400**

Date : 08/11/2018

Séance du **08/11/2018**

Numero : 2018-032

L'an deux mil dix-huit
et le huit du mois de novembre
à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **M. GUILLON Dominique, Maire.**

Présents : M. AUGUIN Philippe, M. GUILLON Dominique, Mme Marie-Noëlle BOURASSEAU, M. Vincent BOUSSQUET, Mme BONNEAU Annick, Mme PORCHET Monique, M. Nicolas GARNIER.

Excusés : Mme Déborah GITTINS qui a donné pouvoir à M. Dominique GUILLON, Mme Paule VRIGNAUD qui a donné pouvoir à Mme Monique PORCHET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BOURASSEAU

Date de la convocation
26/10/2018

PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE ENERTRAG AG ETS FRANCE :

Date d'affichage
26/10/2018

Vu les objectifs fixés lors du Grenelle II en matière de développement de l'éolien terrestre (19 000 MW installés en 2020),

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 dite de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui fixe des objectifs et notamment de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030, et à 40% de la production d'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-21, L.2131-1, L.2121-2, L.2141-1,

Vu la note de synthèse annexée au présent extrait de délibération transmise et lue aux membres du conseil municipal et répondant à l'exigence posée par l'article L.2121-12, et 5 du CGCT,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Objet de la Délibération

Le conseil municipal avec 8 voix pour, 0 voix contre, et, 1 abstentions :

- émet un avis favorable au profit de la société Enertrag AG Ets France ou la société d'exploitation qui lui est directement ou indirectement affiliée, afin de prospecter le territoire communal, et conduire une étude préalable visant à confirmer le potentiel et la comptabilité de la zone pressentie pour le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien sur la commune,
- et autorise M. le Maire à signer tous les actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir le développement, la construction et l'exploitation du projet.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 13/11/2018

et publication,

du 14/11/2018

ou notification

du

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Dominique GUILLON.



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211703814 -- 2018 ____ -- _2018-032 _----- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 13/11/2018

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de ST PARDOULT
17400

CHARENTE MARITIME

Séance du 14/07/2022

Date : 14/07/2022

Numéro : 2022018

L'an deux mil vingt-deux
et le quatorze du mois de juillet
à onze heures et trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **M. GUILLON Dominique, Maire.**

Présents : M. GUILLON Dominique, M. MICHAUD Nicolas, M. ROUGIER Loïc,
M. MARTINEAU Pascal, Mme RENAUD Sophie, Mme PORCHET Monique, M.
LARDENOIS Tony, M. JARRY Jean-Paul

Excusés : Mme DEMAIO qui a donné pouvoir à M. GUILLON, M. LHOMME sui
a donné pouvoir à Mmme PORCHET, M. BOUSSIQUET Vincent qui est
excusé.

Secrétaire de séance : Mme DE MAIO Marie

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation
05/07/2022
Objet de la Délibération

POINT SUR LE PROJET ÉOLIEN ÉNERTRAG :

Date d'affichage
05/07/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la note de synthèse du dernier Comité de pilotage, rédigé par Énertrag a été distribué avec les convocations de cette présente réunion. M. MARTINEAU et Mme RENAUD ne prennent pas part au vote.

Après débat l'assemblée décide d'accepter ou de refuser le projet tel que présenté avec 3 éoliennes à :

- Voix pour : 8
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le	22/07/2022
----	------------

et publication,

du	22/07/2022
----	------------

ou notification

du	
----	--

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Dominique GUILLON.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211703814 - 2022 -
-- 2022-018 - - - - -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 22 / 07 / 2022

AR Prefecture017-211703814-20231010-2023033-DE
Reçu le 13/10/2023**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
CHARENTE MARITIME**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de ST PARDOULT
17400**

Séance du 10/10/2023

Date 10/10/2023

Numéro : 2023033

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
03/10/2023
Objet de la Délibération

Date d'affichage
03/10/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le	13/10/2023
----	------------

et publication,

du	13/10/2023
----	------------

ou notification

du	
----	--

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**Sous le N° 017 - 211703814 - 2023
- 2023-033Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 13 / 10 / 2023L'an deux mil vingt-trois
et le dix du mois d'octobre
à Vingt heures et trente minutesle Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,sous la présidence de : **M. GUILLON Dominique, Maire.**Présents : M. GUILLON Dominique, M. JARRY Jean-Paul, M. ROUGIER Loïc,
M. LHOMME Jean-Pierre, Mme DE MAIO Marie, Mme PORCHET Monique, M.
MICHAUD Nicolas, Mme RENAUD Sophie, M. MARTINEAU PascalExcusés : M. LARDENOIS Tony qui a donné pouvoir à M. GUILLON
Dominique, M. BOUSSQUET Vincent.

Secrétaire de séance : Mme DE MAIO Marie

**AVIS SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VALLÉE DES VIGNES À SAINT
PARDOULT :**Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à
un vote à bulletin secret pour émettre un avis sur le projet de parc éolien de la
Vallée des Vignes sur la commune de Saint Pardoult.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne un avis défavorable par :

- voix pour : 1
- voix contre : 8
- abstention : 1

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans susdits.
Au registre sont les signatures.Pour copie conforme,
Le Maire,

Dominique GUILLON



ANNEXE A4

PUBLICATIONS PARUES DANS LES JOURNAUX



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **NELLY HARDY**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME
MARITIME / DRCTE / BAE**

Date et heure d'envoi : 06/07/2023 11:57:19

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73344366**

ANNULE ET REMPLACE

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

ENQUETE PUBLIQUE

1ER AVIS

PARC ÉOLIEN A SAINT PARDOULT

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

SUD-OUEST

CHARENTE MARITIME

Le 18/08/2023 *ok*

L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM

CHARENTE MARITIME

Le 17/08/2023 *on*

Vincent TOUSSAINT

Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.



Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, en partenariat avec le réseau



Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Préfecture de la Charente-Maritime AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de Saint-Pardoult

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Pardoult, déposée par la Société ENERTAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9, mail Gay-Lussac 95000 Neuville-sur-Oise, tél. 01 30 50 60 09.

Adresse mail : valléesdesvignes@enertag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique « publications/consultations du public ». Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante :

préf-participation-public@charente-maritime.gouv.fr
Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie, siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prématures est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4651>

Ainsi qu'un e-mail de dépôt des contributions : enquete-publique-4651@registre-dematerialisee.fr
Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur, à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint-Pardoult, 2, Les Basses-Rues, 17400 Saint-Pardoult, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de Saint-Pardoult, siège de l'enquête, 2, Les Basses-Rues, 17400 Saint-Pardoult, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

M. Gérard BRAUD, titulaire de l'air, officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
M^{me} Béatrice AUDRAN, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Pardoult, dans les conditions suivantes :

- **Mardi 12 septembre 2023 de 9 h à 12 heures**
- **Jeuvi 21 septembre 2023 de 9 h à 12 heures**
- **Vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 12 heures**
- **Mardi 3 octobre 2023 de 9 h à 12 heures**
- **Mardi 10 octobre 2023 de 9 h à 12 heures**

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'Environnement) et en mairie de Saint-Pardoult, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Autres avis



Préfecture de la Charente-Maritime

INSTALLATIONS CLASSÉES SOUMISES À ENREGISTREMENT (ARTICLES L. 511-1, L.512-7 ET R. 512-46-11 À R. 512-46-24 TITRE V DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

La société GVE BIOGAZ, dont le siège social est situé 5, place de la Jolette, 13002 Marseille, a déposé à la préfecture de la Charente-Maritime un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Genouillé.

Cette activité relève de la rubrique 2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement.

Ce dossier sera soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit du lundi 4 septembre 2023 au lundi 2 octobre 2023 inclus.

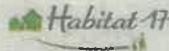
Durant cette période, toute personne pourra formuler des observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Genouillé. Horaires d'ouverture de la mairie: lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 15 ;
- par courrier à adresser à la préfecture de la Charente-Maritime, Bureau de l'environnement, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 La Rochelle Cedex 01 ;
- par courrier à adresser à : préf-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Accord-cadre pour la fourniture de produit d'entretien et de nettoyage pour les services d'Habitat 17

Nom et adresse de l'organisme acheteur : Habitat 17, 9-11, avenue de Mulhouse, 17041 La Rochelle Cedex 1 - Tél. 05 46 27 64 80 - Courriel : gestion.marches@habitat17.fr - Adresse Internet : <http://www.habitat17.fr> - Adresse Internet du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principal(e) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Construction et location de logements sociaux. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet : accord-cadre pour la fourniture de produit d'entretien et de nettoyage pour les services d'Habitat 17.

Type de marché : Accord-cadre mixte (bons de commande et marchés subséquents) sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services.

Montant maximum annuel : 50 000 euros HT.

Classification CPV : 39830000-9 - Produits de nettoyage.

La procédure d'achat du présent avis est ouverte par accord sur les marchés publics de l'OMC. L'avis implique un marché public soumis au Code de la commande publique.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Présentations prévues en lots : Non.

Financement : Règlement sous 30 jours. Financement sur fonds propres.

Durée : 12 mois à compter de la notification du contrat. Le contrat pourra être reconduit expressément 3 fois par période de 12 mois.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : valeur technique (40 %) et prix des prestations (60 %).

Echantillon : Une partie de l'analyse des offres se fera sur la base d'échantillon. La liste des échantillon à remettre est fixée dans le dossier de consultation des entreprises. Les conditions de remise sont prévues dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 29 septembre 2023 à 12 heures.

Conditions d'obtention du dossier de consultation des entreprises : Le DCE est disponible gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Conditions de remise des offres : Les offres devront être adressées à Habitat 17 par la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Les échantillons devront être transmis au siège sociale d'Habitat 17 (voir règlement de la consultation).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 août 2023.

Annonces légales

Vie des sociétés

PROCURE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14 août 2023, il a été constitué une Sasu ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PROCURE.

Objet social : Prestation de conseils, formations, coaching et diverses prestations à destination des entreprises et des particuliers.

Siège social : 9 bis, rue de la Huguénotte, 17000 La Rochelle.

Capital : 1 000 €. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS La Rochelle.

Président : M. Amaud DUPEIRON, demeurant 9 bis, rue de la Huguénotte, 17000 La Rochelle.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Amaud DUPEIRON.

Sud Ouest
légales

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Publiez

votre

annonce légale

Paiement en ligne sécurisé



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit
sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Consultez un avis de décès,
publiez un avis sur
carnet.sudouest.fr

Avis d'obsèques

193091

AVY

Eliane son épouse,
Stéphanie sa fille, Franck son gendre
et Léna sa petite-fille
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

M. Jean-Philippe RENOULEAU

survenu à l'âge de 61 ans.
La cérémonie civile sera célébrée en
intimité selon la volonté du défunt au
cimetière d'Avy. Le recueil sera
possible au cimetière après les
obsèques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

PF Faure, salons funéraires,
agence de Paris,
tél. 05.46.96.14.98.

193602

SAINTES

Marie-Paule et Joël BONNEAU,
Joëlle et Claude DANIAUD,
ses filles et ses gendres ;
Alain et Eléna GONNIN,
Jean-François et Christine GONNIN,
ses fils et ses belles-filles ;
ses petits-enfants et
ses arrière-petits-enfants,
vous font part du rappel à Dieu de

M^{me} Simone GONNIN née PHILIPPS,

le mercredi 16 août 2023 à l'âge de
93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le lundi 21 août 2023, à 10 h 30 en
l'Abbaye aux Dames suivie de
l'Inhumation au cimetière Saint-Vivien
à Sainte.

Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

PF Faure, salons funéraires,
agence de Sainte,
tél. 05.46.93.49.77.

193692

ÉCHILLAIS

M^{me} Johanne CHAUVINEAU, son
épouse
ses enfants, ses petits-enfants, ses
arrière-petits-enfants, ses
sa famille et ses amis
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

M. Jean CHAUVINEAU

survenu à l'âge de 89 ans.
Une cérémonie religieuse sera célébrée
le mercredi 23 août 2023, à 10 h 30
en l'église Saint-Pierre de Marennes,
suivie d'un hommage à 14 heures au
cimetière de Saint-Georges-de-
Didonne.
M. CHAUVINEAU repose au funéraire
Lotte-Baudouin 4, bis av du Mal
Ledier à Marennes.
Pas de fleurs artificielles, ni de plaques.

PF Lotte-Baudouin
Saujon, Royan, La Tremblaye, Marennes,
tél. 05.46.05.36.36

193407

LA ROCHELLE

Ses enfants,
Ses petites-filles,
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

M^{me} Arlette CHARTIER

La cérémonie civile sera célébrée
le mardi 22 août 2023, à 10 heures
au cimetière Ancien de Aytré suivie de
son inhumation.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

PF F. J. boulevard Joffre,
La Rochelle, tél. 05.46.27.07.37.

CUISINE & GASTRONOMIE

Dégustez le meilleur
du Pays basque en 50 délicés
salés et sucrés

Un livre
de Julie Martinez,
64 pages

64 PAGES,
12,5 x 19 cm

9,90 €

50
DU PAYS
BASQUE

Éditions SUD OUEST
www.sudouest.com

MARCHES PUBLICS-PRIVES

9170127

En l'absence d'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Charente-Maritime dans les délais prévus à l'article L752-14 du code de commerce, la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée dans le cadre d'un permis de construire déposé à la Mairie de La Jarrie par la SAS ALFFX sise à La Jarrie (17220) 4 rue de la Providence - Le Bourg, représentée par M. François-Xavier TRILLIOT, son président, afin d'étendre de 595,78 m² la surface de vente d'un magasin INTERMARCHÉ, portant sa surface de vente totale à 2 729,78 m², à LA JARRIE (17220) 4 rue de la Providence, a été tacitement accordée le 16 août 2023.
Les recours prévus aux articles L.752-17, et R.752-30 à 39 du code de commerce doivent être adressés à la CNAC dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

9170131

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Installations classées soumises à enregistrement (articles L. 511-1, L. 512-7 et R 512-46-11 à R 512-46-24 Titre V du Code de l'environnement)

La société CVE BIOGAZ dont le siège social est situé 5 place de la Joliette 13002 Marseille a déposé à la Préfecture de la Charente-Maritime, un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Ganouille.

Cette activité relève de la rubrique 2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement. Ce dossier sera soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit du lundi 4 septembre 2023 au lundi 2 octobre 2023 inclus.

Durant cette période, toute personne pourra formuler des observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Ganouille

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h45 à 12h15

- par courrier à adresser à la Préfecture de la Charente-Maritime, Bureau de l'environnement, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01

- par courriel à adresser à : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté, préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié ou d'un arrêté préfectoral de refus.

9170128

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé de mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 85000 NEUILLE-SUR-OISE, tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : valledesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publicités/consultations du public"). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/4851>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : enquete-publice-4651@registre-dematerialisee.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

• Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

• Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

• Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

• Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

• Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

• Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



Avocats, Notaires,
Experts comptables...

Simplifiez-vous la vie !
Accédez à un service premium.

- Saisie libre par copier/coller
- Programmation de la parution de vos annonces
- Choix du mode de facturation
- Saisie simultanée de plusieurs utilisateurs du cabinet ou de l'étude
- Archivage de vos annonces publiées
- Justificatif de parution numérique téléchargeable

Renseignements : 05 56 44 72 24



PROBLÈME DE LIVRAISON - CHANGEMENT D'ADRESSE - ÉCHÉANCE...

Vous avez une question sur votre abonnement ?

Un seul numéro à contacter :
05 46 32 02 24



Aunisiennne de presse - Service abonnements
BP 70019 - 29 avenue du Général Leclerc
17400 Saint-Jean-d'Angély

Un journal membre du réseau





MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **NELLY HARDY**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME
MARITIME / DRCTE / BAE**

Date et heure d'envoi : 06/07/2023 11:57:19

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73344378**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

ENQUETE PUBLIQUE

2EME AVIS

PARC ÉOLIEN A SAINT PARDOULT

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

SUD-OUEST

CHARENTE MARITIME

Le 13/09/2023 

L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM

CHARENTE MARITIME

Le 14/09/2023 

Vincent TOUSSAINT

Directeur 

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

MAISON SECULA ANTIQUAIRES

Maison Secula Antiquaires de père en fils depuis 1928, achète montres de fourrures, machines à coudre, pendules, tableaux, mobiliers anciens ou de style, Art Asiatique, Argenterie, montres gousset ou poignet, bijoux anciens ou modernes, pièces de monnaie en or ou argent. **PAIEMENT COMPTANT IMMEDIAT, ESTIMATION GRATUITE.**

MAISON SECULA mail:maisonsecula@gmail.com Tél. 07.67.91.62.84 ou 06.34.67.17.17

POUR COLLECTION, JE RACHÈTE TOUS

Pour collection, je rachète TOUS TYPES D'APPAREILS PHOTO, CAMÉBAS et OPTIQUES, quelque soit leur état ou leur âge. Tout ce qui se rattache à la Photographie et au Cinéma pourra m'intéresser. Je me déplace rapidement et paie comptant. N'hésitez pas à m'appeler ou à m'envoyer un message. A bientôt !

TIMELESS CAMERAS Tél 07.60.01.99.64 Email : photo-cinema@proton.me

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau **FRANCE PUBLIQUE**

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

L'agenda des associations

RETAUD SALLE DES FÊTES

Originaux par LE DOCKAN DE GÉNOZAC (JUDO)

SAM. 16 SEPTEMBRE 20 H 30 (hors 10 h 30)
DIM. 17 SEPTEMBRE 14 H 30 (hors 12 h 30)

2 SUPER LOTOS

POUVOIR D'ACHAT SANS RÉSERVATION

À GAGNER CHAQUE JOUR 100 % BONS D'ACHAT 2 700 € EN TOUT !

BA 400 € - BA 150 € - BA 90 € - BA 80 € - BA 80 € (jeu du bar)
Vins, viande à la combiola et plusieurs BA dont 1 de 50 €

100% LE GANTON OU POUVOIR NON PUNISSABLES POUR 1 PERSONNE - 15 € - 2 CARBONS - 30 € - 3 CARBONS - 35 € - 4 CARBONS - 40 € - 5 CARBONS - 45 € - 6 CARBONS - 50 € - 7 CARBONS - 55 € - 8 CARBONS - 60 € - 9 CARBONS - 65 € - 10 CARBONS - 70 €

CHAQUE JOUR TITREZ DE REAPORTER LA VITRINE (sans compter dans les horaires 24 h et 30 h) 100% POUVOIR D'ACHAT 2 700 € EN TOUT !

Sud Ouest immobilier

Les meilleures offres de location chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec **bion**

Un service des québécois du Groupe Sud Ouest

Commune de Bernay-Saint-Martin

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant la révision d'un plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 18 août 2023, M^{me} le Maire de Bernay-Saint-Martin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Bernay-Saint-Martin. Au terme de l'enquête, cette procédure sera soumise à l'approbation du Conseil municipal de Bernay-Saint-Martin.

Le projet de plan local d'urbanisme comporte une évaluation environnementale.

M. le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné M. BOISSIERE en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bernay-Saint-Martin du 11 septembre 2023 à partir de 9 h jusqu'au jeudi 12 octobre 2023 à 12 heures, aux jours et heures d'ouverture habituelles, le lundi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures, le mardi, le jeudi et le vendredi de 14 h à 18 heures.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Bernay-Saint-Martin :

- le lundi 11 septembre de 9 h à 12 heures ;
- le mardi 26 septembre de 14 h à 18 heures ;
- le jeudi 12 octobre de 9 h à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut consulter le dossier d'enquête en format papier en mairie et le télécharger sur le site Internet de la commune : <http://www.bernaysaintmartin.fr>

Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à la mairie de Bernay-Saint-Martin aux jours et heures d'ouverture habituelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie de Bernay-Saint-Martin. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par voie électronique à l'adresse de la mairie de Bernay-Saint-Martin (mairie@bernaysaintmartin.fr). Des informations concernant ce projet peuvent être demandées à M^{me} le Maire de Bernay-Saint-Martin. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bernay-Saint-Martin aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur son site Internet, pendant une période d'un an à compter de sa réception en mairie de Bernay-Saint-Martin.

Fait à Bernay-Saint-Martin le 18 août 2023, le maire, Anne POHOT-RIVERGE.

Rencontres

twoday votre agence de rencontres sérieuses

25 ans d'Excellence

Près de chez vous
Des conseillers à l'écoute répondent à vos questions, n'hésitez pas !

Votre rendez-vous découverte :
découvrez twoday, parlez de vous, de votre recherche, consultez des profils avec photos. Quoi de mieux

Carole & Olivia
Compétence, efficacité

06 80 42 60 09

H 70 ans, retraite cadre, je suis divorcé, allure très soignée et moderne, yeux bleus, j'aime les voyages, la nature et suis bon danseur... Si cela vous tente ! Faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 374

H 73 ans, divorce, marchand de biens, je suis encore très actif, ouvert d'esprit, adore le bon grenier, les voyages, le bord de mer. Look BC85 Im82, yeux bleus, recherche rencontre sérieuse sans me compromettre. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 375

Veuf 77 ans, ret. des assurances, look sport-chic, humour, jovial mais discret. Je suis actif mais il manque la complexité les loisirs à partager balades, resto, voyages. Mais chacun chez soi. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 376

Depuis 52 ans UniCentre met en contact des personnes célibataires, veuves ou divorcées désireuses de construire une relation sérieuse et durable. Pour rompre avec la solitude et créer un projet de vie amoureux, contactez [GR] UniCentre au 06 12 99 86 74. Consultez nos profils www.unicentre.eu RDV gratuit au Bureau ou à domicile. Documentation sur demande [GR]

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de Saint-Pardoux

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, adresse de la mairie de Bernay-Saint-Martin (mairie@bernaysaintmartin.fr). Des informations concernant ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG PORTOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9, mail Gay-Lussac 95000 Neuville-sur-Oise, tél. 01 30 30 60 09.

Adresse mail : valleedesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique « publications/consultations du public ». Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie, siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisée auprès de la société Prématures est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4651>

Ainsi qu'un e-mail de dépôt des contributions : enquete-publique-4651@registre-dematerialisee.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur, à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Saint-Pardoux, 2, Les Basses-Rues, 17400 Saint-Pardoux, et il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de Saint-Pardoux, siège de l'enquête, 2, Les Basses-Rues, 17400 Saint-Pardoux, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

M. Gérard BRAUD, retraité de l'armée de l'air, officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M^{me} Béatrice AUDRAN, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Pardoux, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 9 h à 12 heures
- Jeudi 21 septembre 2023 de 9 h à 12 heures
- Vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 12 heures
- Mardi 3 octobre 2023 de 9 h à 12 heures
- Mercredi 10 octobre 2023 de 9 h à 12 heures
- Mardi 17 octobre 2023 de 9 h à 12 heures

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement. À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG PORTOU-CHARENTES XI.

La copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'Environnement) et en mairie de Saint-Pardoux, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Femme seule cherche homme libre pour rompre sa solitude. Tél. 05 35 61 3761 SFC du lundi au samedi de 08h à 22h.

UNIQUE SUR LA REGION ! Recevez sous pli discret des centaines d'annonces de femmes seules avec leur téléphone portable pour des rencontres rapides de particulier à particulier ! Appel gratuit 7/7 de 08h à 23h. Tél. 0805 030 553 SFC

F 60 ans, cadre. Pléne de vie les yeux bleus, j'aime sens liés jeune esprit et super positive. J'aime la nature pour me ressourcer, cuisiner, lire. Je suis mince femme, Im60. Faisons connaissance twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3703

H 56 ans, allure moderne, Im80... je suis sensible et sentimental. Je suis un grand bucheur, dynamique et curieux de tout. Un bon job dans une entreprise locale. J'ai envie de partager et profiter de la vie. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3710

Cadre milieu médical 44 ans, bruxes cheveux longs, je suis souriante, dynamique épatante et maitain d'un jeune ado sympa. J'ai envie de retrouver l'amour. J'aime partir en week-end mais aussi jardiner et cuisiner. Faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3701

Jolie femme naturelle 55 ans, divorcée, Im63. Je travaille dans l'immobilier. J'ai un caractère gai ouvert aux autres et doux. La douceur c'est important dans une relation. Vous ne croyez pas ? twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3702

F très agréable 64 ans, divorcée, agent immobilier. J'aime m'habiller avec élégance mais sans rester simple et ouverte d'esprit. Je suis blonde et mixée, soignée. J'adore la mer... Et vous ? Rencontres-nous. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3704

F 70 ans, j'étais profession libérale et divorcée. Je suis moderne, féminine et décontractée. J'ai un caractère spontané, aime la vie et l'humour. J'espère que c'est votre cas aussi ? Faisons connaissance twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3705

Veuf 72 ans, de la classe et très femme. Blonde aux yeux bleus, j'apprécie l'éducation et les valeurs authentiques sans être rigide... J'aime rire ! J'aime sortir, voyager, cuisiner pour faire plaisir. Rencontres-nous ! twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3706

Veuf 75 ans, ret. du médical. J'aime avant tout la campagne, les animaux, cuisiner, faire des conserves, je suis féminine et d'allure discrète et classique. Faisons connaissance twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3707

H 45 ans, chef d'entreprise. Maigreur responsable, j'ai trouvé le temps de vivre et j'ai très envie de partager, balades, week-end découverte, faire du vélo, petits restos à deux. Allure sport-chic, Im79 yeux clairs twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3708

Médecin 50 ans, grand, élégant et charmant que je reste simple en toute circonstance. aime voyager pour découvrir d'autres modes de vie. Je ne lume pas. Faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3709

H 63 ans, chef d'entreprise charismatique, divorcé, élégant et mince profiter de la vie... C'est mon crédo. voyages, resto gai, barbecues géants entre amis, je suis aussi attentionné et fidèle. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3711

H 66 ans, retraité de la banque, divorcé, je suis grand Im88, baraqué « Rugbyman » mais j'ai un côté « nounours » à assis car super gentil et attentionné, je suis retraité de la banque et aime tout ce qui se partage. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 3713

NI CLUB NI AGENCE + de 3400 annonces de P à P avec tél pour des rencontres sérieuses sur votre région.

POINT RENCONTRES MAGAZINE, dxr gratuite s'pld discret. 0 800 02 88 02 (service & appel gratuits)

Vos rendez-vous Annonces

IMMOBILIER, RENCONTRES, EMPLOI, MARIAGE

Vous souhaitez publier votre annonce ? Contactez-nous pub@sudouest.fr | 05 36 31 27 48

SUD OUEST

Un service des québécois du Groupe Sud Ouest

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé

SUD OUEST

Un service des québécois du Groupe Sud Ouest

ANNEXE A5

REGISTRE PAPIER DES OBSERVATIONS (RP)

LETTRES (Le)

COURRIERS POSTAUX (CP)

COURRIER ELECTRONIQUES ADRESSES ALA PREFECTURE (Ce)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet d'implantation du Parc
Eolien de la Vallée des Vignes sur la
Commune de Saint-Pardoult

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 17 mai 2023 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : la Charente - Nauterne

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Monsieur Gerolde BRAUD qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Madame Béatrice AUDRAN qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du mardi 12 septembre 2023 au vendredi 17 octobre 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à Inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Saint-Pardoult 2 Les Basses Rues 17400 Saint-Pardoult

Autres lieux de consultation du dossier : mairies du rayon d'affichage vu ci-dessus

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Saint-Pardoult 2 Les Basses Rues

17400 Saint-Pardoult

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de la Charente, Nauterne,

à la Mairie de Saint-Pardoult

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ • Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ • Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ • Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ • Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ • Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ • Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾

LE BAIL Yannick

10-12 chemin des Teuvers 17400 ST JARDOULT.
Le 12-09-2023. Avis Défavorable.

- Aujourd'hui avec les 4 échelons existants; j'ai une gêne "trombascopique" Est ce que les nouvelles échelons plus hautes de 40 m de celles existantes ne vont pas provoquer la même chose?
- quel impact sur l'immobilier: y aura t-il une indemnité de (50000€) à chaque habitant impacté?
- Aujourd'hui il ya une légère nuisance auditive; qu'elle en sera lors des 3 échelons de 80 m?
- le projet prévoyait des ~~est~~ échelons 30m plus hautes de celles existantes; pourquoi 40m aujourd'hui.
- quel est l'impact environnemental sur ce projet?
- lors du déchargement des pâles (sur le chantier) est ce que les fibres de verre sont gérées dans l'air?

Ayant travaillé chez Lafarge béton-granulats.
y aura t-il de la fibre de verre incorporé dedans?

Pour les "buses-voies" arbres: ces derniers perdent leurs feuilles l'hiver; quelles mesures pour la nuisance visuelle seront prises?

- Que prévoit le démantèlement des
éoliennes en risque d'une entreprise qui
" Coulerait / Faillite "

- Quel impact sur les animaux qui viennent
actuellement sur ce site ?

- quels retours économiques pour les
citoyens des communes

- Pourquoi ne pourrions nous pas récupérer
de l'électricité pour les citoyens des
communes concernées ?

R.Pol. 12/11/2023

Mélan Bernard - 23 les Basses Rues 17400 ST Paudouct.

Habite ST Paudouct depuis 1984.

Poisson d'origine vain ayant passé toutes mes vacances dans ce village
depuis 66 ans.

Donc l'habitant que je suis doute du bien fondé de ce nouveau
projet de 3 éoliennes.

Pourquoi rajouter un nouveau projet au quantif d'impacts
par nuisances visuelles, sonores et à la faune sauvage.

La production de ces machines en général semble insuffisante
vs que le manque de vent empêche souvent une production
éolienne suffisante.

Comment a été formé le comité de pilotage pour ce projet ?

quel a été le choix pour les personnes désignées pour ces
réunions ? Cela reste plus ou moins " obscurs "

En tant que président d'association d'aéromodélisme affiliée
FFAM (Fédération Française d'Aéromodélisme) N° 1717.

Enregistrée à la préfecture de Charente Maritime le 22/11/21

Terrain agréé DGAAC sous le N° 9164.

Nom de cette association : ST Paudouct Air Model 17 (SPAM-17)

Le terrain d'évolution (Fief Goeland) de l'œuvre d'environ 300m
de la Machine W1 et ceci présente des risques pour les évolutions

12/09/23

des modèles, Risques d'accrochages avec la machine. (comme indiqué avec le courriel joint du 22/11/22)

question: ou va la production électrique (quand il y en a) -
La production électrique de ces machines ne devrait elle pas
revenir en priorité à la commune de St Pardoux, ..

que prévoit exactement cette entreprise (ENERTRAG)
pour le démantèlement de ces machines?

Qui peut prévoir vraiment ce qui va se passer dans 15-20 ans?

RP03 le 12 sept 2023. M^{me} Rossard 30 rue Beausejour

Avis défavorable - je me trouve en plein
champ de vision de la future implantation -
désagrément visuel cela peut être préjudiciable
pour la vente éventuelle de ma maison -

21/09/23  . Permanence n°2

RP04 le 21 septembre 2023 MARTINEAU Pascal 8 rue de la fontaine St Pardoux

Avis défavorable pour la W2 trop près de mon exploitation
Agricole en production vaches laitières quel effets ??
pollution visuel pour les habitants de la fontaine des veuves
et maison neuve
j'emets un doute sur la distance entre la W2 et le bâtiment
des animaux.

22/09/23 Martineau Dannie 3 rue de la Garenne St Pardoux
RP05 Avis défavorable - Trop près des exploitations.
et y a-t-il un effet négatif sur notre santé?

28/09/23 Elisabeth Moreau 17, Rue des Erceils 17400 Verment.
RP06 Avis défavorable en ce qui concerne ces projets trop proches
des habitations, non respectueux de l'avenir en ce qui
concerne le démantèlement... où sont véritablement
les enjeux écologiques? ou Financiers?

29/09/23 3 - Permanence n°3

RPO7

le 29/09/2023 Mme HOUY Sandra 24 Rue de la Petite Ceinture
GRAND BREUIL
17330 ST PIERRE DE L'ISLE

Avis défavorable aux projets sur la commune. Il est temps d'arrêter le green washing des promoteurs éoliens! Il y a 1 saturation visuelle, une réelle pollution. Nous devons protéger également nos campagnes et la biodiversité. J'ai acheté ici pour fuir une saturation/pollution sonore et visuelle de là où j'habitais. et à nouveau je me retrouve face à la problématique.

Nous avons ici 24% des éoliennes de la Nouvelle Aquitaine alors que la superficie ne représente que 1,68% de la Région. NON, C'EST NON. Il faut préserver notre planète, pas se cacher derrière des pensements / des jaunes de bois!

29/09/2023. Mme OLIVIER Sonia 4 allée des fleurs.
le grand Breuil.
St Pierre de l'Isle

RPO8

Avis défavorable aux projets sur nos communes. Les éoliennes qui la plupart du temps restent immobiles. faute de vent. Arrêtez de défigurer le paysage. TROP c'est TROP.

Oliver

29.09.23 M^{me} DENARD Marie Jeanne
8 rue des champs St Pierre de l'Isle

RPO9

Avis défavorable à l'extension du projet éolien sur la commune de St Pardoux. Notre région est surdotée en Nouvelle Aquitaine. Les éoliennes se trouvent maintenant trop près des villages : pollution visuelle, sonore, dévaluation immobilière etc...

RPO10

29.09.2023 M. Jean Louis Ménard
17330 8 Rue des Champs. le Grand Breuil. St Pierre de l'Isle
avis défavorable à l'extension de ce projet dans notre région.

JL Ménard

JL Ménard

12/09/23 3

RP11 le 29/09/2023 L'Angewois Tony Conseil municipal
et l'habitant au COPIL. Projet Eolien.

Je suis Non Favorable a l'agrandissement des Parc Eoliens
en etendue nationale.
Je pense que la Région n'est pas suffisamment d'accueil
et aussi le village de St Pardoult ainsi que les
environs.

Donc STOP a l'agrandissement des Parcs Eoliens
en Val de Saint ange.

RP12

le 29.9.2023 Eric Michand
habitant de St Pardoult depuis 62 ans

Je suis défavorable a l'agrandissement des parcs éoliens
du Val de Saint ange. Je constate une saturation
sur ce secteur et souhaite l'arrêt de nouvelles implantations
Michand.

RP13

le 29/09/2023 Mében Bernard

J'ai déjà déclaré certaines choses au début de cette enquête
publique. Je dois remarquer que depuis 1 semaine et ce n'est
pas la première fois, les éoliennes existent depuis 2 ans sur
la commune de Antezant-La Chapelle bâton ne tournent pas
plus manque de vent! Donc pas de production électrique.
Pourquoi insister de cette façon avec des machines qui
coûtent 3 millions d'euros pour rien de production??
Je ne vois pourquoi je suis donc favorable a des
machines pratiquement INUTILES!!!
Je suis donc défavorable a ce projet nouveau a St Pardoult!

RP14

le 28/09/2023 BIDAULT Hervé conseiller
municipal de St Pierre de l'Isle.

AVIS DÉFAVORABLE

Je tiens à informer par la présente un défaut
manifeste de l'affichage réglementaire obligatoire.
En effet, ce matin je viens de faire le tour des
16 communes concernées par l'enquête publique.
Une seule! celle de St Pardoult a affiché le document
conforme au IV de l'article R.123-11 du code de
l'environnement au format A2 comportant le titre
"Avis d'enquête Publique" en caractères gras majuscules

12/09/23

d'au moins 2cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.
Ce manquement prive les habitants des 15 autres communes de la publicité relative à la tenue de l'enquête publique ~~ainsi~~ ainsi que des jours, heures de présence des commissaires enquêteurs et des moyens disponibles pour participer à l'enquête publique.

Avec 120 éoliennes en fonctionnement et près de 380 en prévision, c'est bientôt 300 éoliennes qui vont être présentes sur le territoire des Vals de Saintonge (141 communes). Alors que des départements entiers en sont totalement dépourvus (Gironde:0, Landes:0, Pyrénées Atlantiques:0...). Notre territoire a participé largement au développement de l'éolien en France alors STOP !!
Trop c'est trop, aux autres territoires de prendre leur part dans le développement éolien.

03/10/2023 . Permanence n°4

10/10/2023 . Permanence n°5.

RP/15 M. TEXIER Henry, habitant de St Pardoux.
Estime que les éoliennes actuellement en place sont suffisantes et pense qu'il est inutile d'en rajouter d'autres.

Écrit par le commissaire enquêteur.
Sous la dictée de M. TEXIER.



12/09/23 

le 10/10/23.

RP16

Invasion des Éoliennes = destruction de nos paysages. Nous sommes dans un contexte de SATURATION. TROP c'est TROP. Donc STOP
Pour info, je suis le maire de la commune de Varsine (Antezant la Chapelle) et notre conseil municipal a délibéré, à la majorité, pour ne plus avoir d'éolienne sur le territoire des Vals de Sautonge, territoire qui est déjà très, très nettement au dessus du "quota" demandé par l'Etat. AVIS DÉFAVORABLE.

E. POISBELAUD

RP17

Habitant le lieu dit "La Couance" commune de ANTEZANT LA CHAPELLE, j'ai déjà autour de mes habitations 12 éoliennes.

Ayant rejoint le comité de Pilotage du parc éolien de la vallée des Vigues, je vois qu'une étude acoustique a été effectuée en différents lieux autour du parc dont 1 point à la Couance

J'en ai informé E. BERTHO J'ai remis du 21 octobre 2020 par selon le comité on m'informe qu'un mmo a été posé du 11 Mars au 1^{er} Avril 2020 avec extrait d'étude joint. Je précise que nous étions en plein confinement.

J'affirme qu'aucun mmo n'a été posé chez moi à cette période.

De plus, lorsque les vents sont NORD EST, il nous est difficile de trouver le sommeil, cela s'appelle du BOUCAN.

Comment accepte-t-on plus d'éoliennes, d'autant que l'on vit en l'honneur de cette vallée de la Boutonne et de son éolien, de jeu comme de Nant. TROP est trop, ce n'est plus supportable.

DC FORET

Lettre associée déposée.
C. RP17

11/09/23

RP18 J'habite à St. Pardoult, et plusieurs choses me gênent:

- Nuisance et destruction du paysage.
- Terrain irrécupérable
- Pâtes non recyclables
- Résistance aux tempêtes?
- Utilité pas prouvée du route, pour qui?
- Ne fonctionnerait pas en continu } donc si pas de vent pas de production.
- Construction, entretien trop onéreux

Une idée de fer

Donc avis défavorable au projet.

RP19

Les Vals de Saintonge sont surdotés par rapport à la Région Nouvelle Aquitaine et ont de ce fait largement dépassé les quotas prévus.

La faune tant locale (Chauve-souris) que migratoire (oiseaux) est déjà fortement impactée par les éoliennes existantes, en ajoutant apparemment ce phénomène. De plus, cela contribue à dénaturer notre patrimoine immobilier privé et historique (Église Romane et chemin de Compostelle.)

J'écris donc un Avis Défavorable au projet.

Mme B.

RP20

Habitant de Saint-Pardoult

avis défavorable trop c'est trop

nuisance et détérioration du paysage

quelle est vraiment

la production énergétique?

ou sa va? est-ce vraiment la bonne solution?

MELOK

RP 21

le 13 octobre 2023

Je Soussigné Dominique CAILLON, maire de St Pardoult souhaite déposer mon avis lors de cette enquête publique.

- 2008 : Je débute mon second mandat de maire. Un projet Theclia (Futuren puis EDF ENR) voit le jour. Commun aux deux Communes Antezant et St Pardoult. Six machines prévues. Tout le monde dit BARRA. Deux Communes s'engagent ! Les deux Conseils Municipaux favorables à 100%. Deux ans après une ZDE est constituée par l'ancienne CdC de St Jean d'Angely. Un projet parallèle sur Antezant seul se profile : Wolkswind. Six autres machines prévues au Sud Ouest d'Antezant. 18 Juin 2016 à la Préfecture en Bureau unique "Madame le Préfet valide pour notre territoire le projet Theclia (j'étais présent). Six mois après malgré tout, elle valide Wolkswind qui a pris le courant ZDE (Zone de Développement Éolien).
 - 2018 : Le parc Wolkswind voit le jour sur Antezant. Six machines prévues → 8 huit implantées.
 - 2022 : Le parc EDF ENR (ex Theclia) voit le jour sur St Pardoult/Antezant. Six machines prévues → 4 quatre implantées (2+2).
- TRouver l'ERREUR !!!
- 2018 : Un projet Enertrag nous est proposé avec l'assentiment des exploitants agricoles. Suite à la préfection d'enertrag le conseil Municipal est favorable à 100%.
 - 2019/2020 : Avant le Covid un Copil est créé avec les gens de bonne volonté. Ceux qui ne reçoivent pas à l'instinct par la Commune, une fois la journée de travail terminée ! Le projet Enertrag de ~~plus~~ machines est ramené à un projet de trois.
 - 2022 : Le premier projet tourne à la fin du printemps. Le paysage n'est plus le même.
 - 2023 : Enquête publique sur le projet Enertrag. Depuis le début, le vent a tourné et Brassi Secourp d'Air. Réunion publique dans la Salle Municipale. Effectivement les réactions ne sont plus les mêmes que lorsque le paysage était dégagé.

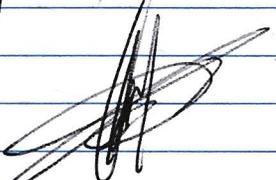
Je comprends le changement de cap des mes Conseillers Municipaux.

12/09/23

Moi même, très favorable aux énergies renouvelables, me pose la question
Je ne souhaite plus voir d'autres projets se développer dans les
Communes de St Pardoult pas plus qu'en Val de Saintonge
territoire largement peuplé à ce jour.
Aux autres de faire le devoir, dans d'autres Territoires!

Toutefois, j'ai souhaité et voté favorablement en 2018, et par
honnêteté je me voyais mal, lors du dernier CM, ne pas
rester en respect avec ma conscience.

Je voulais quand même signaler une remarque faite à moi-même lors
de cette réunion publique au demeurant respectueuse des personnes,
un ancien Sénateur et Maire dans une région très peuplée en Eolien,
me disant: "Quand on est Maire, on ne se laisse pas balader par les
promoteurs Eoliens qui savent très bien vous et vos communes!"
Je lui ai juste répondu que le Maire de St Pardoult, comme par
exemple, n'avait pas l'expérience des Partis Politiques
dont il faisait partie, pour d'enchérir avec l'argent du contribuable! →

 Dominique Guillot, Maire
de St Pardoult le 13/10/2023

17.10.23
RP22

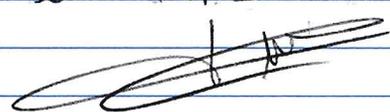
NICHAUD Viviane habitant St Pardoult depuis 1982.
Je ne suis pas contre l'EOLIEN, il faut diversifier
la production d'énergie.

Par contre sur les VALS DE SAINTONGE je trouve que
nous avons une saturation de L'EOLIEN.

Pourquoi sur notre littoral Charentais nous ne voyons
pas d'EOLIENNES??

Je trouve que localement nous avons une saturation
visuelle.

Je pense que localement nous avons atteint notre
QUOTA, je suis opposée à l'extension qui est présentée.
Fait à St Pardoult le 17/10/23



12/09/23

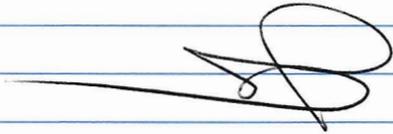
RP23 St Pierre de l'Isle trop éoliennes sur le territoire. Je suis
Contre de nouvelles implantation.

RP24

le 17.10.2023

Bonjour, je loue une maison à Antezant-le-Chapelle et nous
achetons avec ma femme une maison sur la Chapelle-Beton.
Nous sommes actuellement entouré des 8 éoliennes d'Antezant et des
6 d'Antezant - St Perdault. C'est orné en début d'année dans la
région par le travail, et la quantité impressionnante d'éoliennes
présentent dans la région nous a surpris. Peu importe où on regarde,
il y a des éoliennes. Nous avons habité à Tours, Nantes, Lyon
toujours dans la campagne proche de ces villes, et après avoir
découvert les éoliennes de la région on s'est demandé "mais pourquoi
autant ici? Pourquoi toutes les éoliennes sont regroupées ici? qu'est-ce
qu'elles ont fait dans le ciel pour se retrouver regroupés dans les
éoliennes?" Le pire avec les éoliennes c'est quand plusieurs
parcs éoliens se superposent dans le champ de vision et crée une
forêt menaçante, un bloc de tiges immense dont les pales
qui s'entrechoquent ressemble à une pelote de roches et d'épaves.

Ici le projet de St Perdault veut rajouter 3 éoliennes derrière 4 déjà
existantes. Et depuis la Chapelle-Beton je vais être condamné à
voir ce bloc de 7 éoliennes menaçantes défigurer mon horizon.
N'oublions pas que chaque secteur de nuisance sonore s'ajoute à
celle d'à côté et qu'un bloc de 7 éoliennes est plus bruyant qu'un
bloc de 4. Il y a déjà une quantité astronomique d'éoliennes
autour de chez moi et de ma future maison, en rajouter juste à
côté, derrière celles existantes crée des blocs terrifiants de tiges métalliques
et m'oppressent sur mon lieu de vie. Dès que je vois de chez moi, dès
que je les vois, je redoute j'é ressens un pincement à la fois et je redoute
d'en découvrir de nouvelles, se superposent aux existantes et venant
augmentent leur coefficient de menace en créant ces blocs terrifiants.



Pierre-Alexandre GERAERT
Antezant-le-Chapelle le 17.10.2023

Registre clôturé le 16/10/2023 à 14h30

le commissaire enquêteur.



ENQUETE PUBLIQUE

Conduite sur le territoire de Saint-Pardoult

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 3 éoliennes et de 2 postes de livraison déposée par ENERTRAG Poitou-Charentes, sur le territoire de la commune de Saint-Pardoult.

Recueil des contributions faites par courrier électronique, courrier, lettres déposées, pièces jointes

Sommaire

L_RP02 : lettre déposée en correspondance avec la contribution RP02

L_RP17 : lettre déposée en correspondance avec la contribution RP17

Courriers électroniques

Ce01

Ce02

Ce03

Ce04

Ce05

Ce06

Ce07

Lettres déposées

Le01

Le02

Le03

Le04

Le05

Le06

Le07

Document relatif à la contribution RD22

Document relatif à la contribution RD30

Document relatif à la contribution RD35

Document relatif à la contribution RD37

Document relatif à la contribution RD47

Document relatif à la contribution RD55

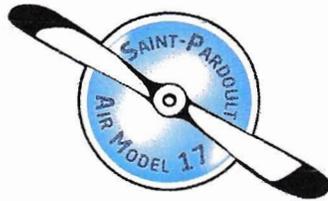
Courriers électroniques arrivés hors délai

Ce_HD01

Ce_HD02

Ce_HD02 Pièce jointe

Ce_HD03



Saint-Pardoult, le 22 11 2022

L -> R P 02
12/09/23
13
1/2

Bernard MÉLON
23 Les Basses Rues
17400 Saint-Pardoult
Président de l'association d'aéromodélisme
Saint-Pardoult Air Model 17
Affiliée à la Fédération Française d'Aéromodélisme
sous le n° 1717

Perrine LECOQ
Cheffe de projets éoliens
Enertrag
Valleedesvignes@enertrag.com

Objet: projet éoliennes « La Vallée des Vignes »

Madame,

En tant que président du SPAM 17, j'ai consulté le nouveau projet éolien « La Vallée des Vignes » sur la commune de Saint-Pardoult et je m'aperçois que l'éolienne W1 serait à environ 300 m de notre seul terrain d'évolution situé au « Fief Goulard » enregistré à la DGAC sous le n° AIP ENR 5,5 : 9164 (repère GPS : 46°00'52"N, 000°27'55"W).

Il est évident que la position géographique de W1 est trop près de la zone d'évolution de nos modèles et risquerait d'entraîner la disparition de notre association.

Par souci de sécurité et pour éviter un accident avec cette éolienne, il serait souhaitable que W1 soit disposée plus à l'est, soit environ 250 m.

Je vous serais gré de prendre ma demande en considération, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le président

Bernard Mélon

PS : je serai présent à la réunion du 23/11/22 à la mairie de Saint-Pardoult

L. ARLOZ 12/09/23
2/2



3.5 Sur la concertation du 23/11/2022

Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

Question d'un participant: « Avez-vous consulté l'association nationale d'aéromodélisme ? » (FFAM)

Réponse des développeurs : Le Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives a été consulté lors de la constitution de l'étude d'impact le 9 janvier 2020. Il n'a émis aucune observation concernant un terrain ou une association d'aéromodélisme sur Saint-Pardoult.

10/10/23

L. RPI7

1/3

FOVET Marie Christine
9 La Courance
17400 Antezant La Chapelle



ENERTRAG AG Etablissement France
CAP Cergy Bâtiment B
4-6 rue des Chauffours
95015 Cergy cx

A l'attention de Mr RICOSSE LR/AR

Projet Parc Éolien Vallée des Vignes

Monsieur,

Je suis extrêmement surprise d'apprendre par votre courrier du 20 septembre 2021, qu'un micro a été posé dans mon jardin entre le 11 mars et le 1^{er} avril 2020, afin d'effectuer des mesures acoustiques.

L'emplacement désigné par votre photo jointe est un lieu privé, de ce fait, aucune intervention ne peut être effectuée sans mon autorisation, or je n'ai reçu aucune demande de votre part ni de personne d'autre, pour la mise en place ou le retrait de micro.

Cette période était très particulière puisque c'était pendant le 1^{er} confinement et j'étais donc confinée à mon domicile.

L'extrait d'études joint à votre courrier ne peut être que la copie d'études effectuées sur un autre lieu, St Pardoult ou bien ailleurs, mais aucunement, devant ma maison.

De ce fait, j'en conclus que la dite photo résulte d'un montage photo.

Je souhaite par ailleurs connaître la société qui serait venue poser ce micro et vous demande ses coordonnées.

En attendant de vous lire, je vous prie d'agréer, mes salutations

Antezant La Chapelle
le 21 octobre 2021

20/10/23

L. KP17

2/3



ENERTRAG AG Etablissement France
CAP Cergy, Bâtiment B
4-6 rue des Chauffours
95015 Cergy Cx

Marie-Christine FOVET
9 rue de la Courance
17400 Antezant La Chapelle

Date
20 09 2021

Veuillez citer notre référence dans toute correspondance
FR PC VV

Objet
Parc éolien de la Vallée des Vignes

Contact
perrine.lecoq@enertrag.com
paul.ricosse@enertrag.com

Bonjour Madame Fovet,

Nous revenons vers vous suite à notre entretien en juin dernier. Vous vous posiez la question de la pose d'un micro chez vous dans le cadre de la réalisation des études écoustiques du projet éolien de la Vallée des Vignes. Nous vous confirmons bien qu'un micro a été placé chez vous du 11 mars au 1^{er} avril 2020. Vous trouverez l'extrait de l'étude avec votre habitation joint à ce courrier.

Concernant les photos réalisées depuis votre jardin, vous les trouverez également ci-jointes.

Restant à votre disposition pour toute demande d'information, nous vous prions de recevoir, Madame, mes sincères et cordiales salutations.



Paul RICOSSE
Chargé de concertation et
dialogue territorial

Perrine LECOQ
Chef de Projets Eoliens



20/10/23

C. RPI7 8/3

ENERTRAG – Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)
Etude d'impact acoustique

PROJET EOLIEN **Mesure PF6**
Mars 2020

Localisation de la mesure : La Courance 17400 ANTEZANT-LA-CHAPELLE Latitude : 45° 59' 44.82 N
Longitude : 00° 28' 6.54 W

Date de la mesure : du 11 mars au 1 avril

Durée de la mesure : 21 jours **Appareil de mesures :** Fusion n° 10768 - 01 dB

Point de mesure



	Période de jour (7h-22h)	Période de nuit (22h-7h)
L_{eq} moyen en dB(A)	55.3	37.7

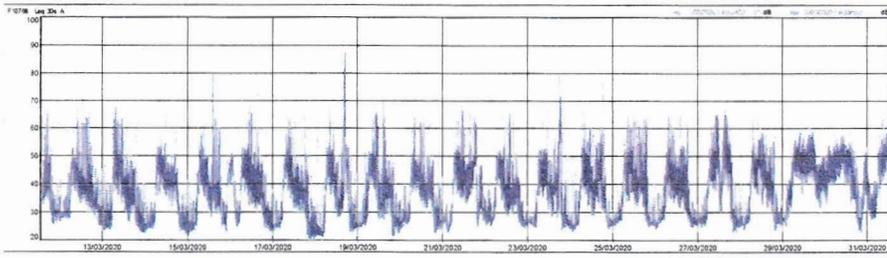
Observations L'habitation est située au sud du projet. L'ambiance sonore du site est relativement calme et représentative d'un environnement rural.

Vue vers habitation



Vue vers projet





Début	Fin	Période	L _{eq}	L ₅₀
11/03/2020 22:00	12/03/2020 07:00	Nuit	33.0	29.0
12/03/2020 07:00	12/03/2020 22:00	Jour	46.9	37.4
12/03/2020 22:00	13/03/2020 07:00	Nuit	41.9	28.6
13/03/2020 07:00	13/03/2020 22:00	Jour	47.9	36.4
13/03/2020 22:00	14/03/2020 07:00	Nuit	33.0	24.8
14/03/2020 07:00	14/03/2020 22:00	Jour	45.2	39.4
14/03/2020 22:00	15/03/2020 07:00	Nuit	31.7	24.5
15/03/2020 07:00	15/03/2020 22:00	Jour	59.4	36.2
15/03/2020 22:00	16/03/2020 07:00	Nuit	42.9	35.9
16/03/2020 07:00	16/03/2020 22:00	Jour	49.5	37.5
16/03/2020 22:00	17/03/2020 07:00	Nuit	31.9	25.3
17/03/2020 07:00	17/03/2020 22:00	Jour	45.8	36.5
17/03/2020 22:00	18/03/2020 07:00	Nuit	37.4	22.5
18/03/2020 07:00	18/03/2020 22:00	Jour	65.1	37.9
18/03/2020 22:00	19/03/2020 07:00	Nuit	33.2	25.8
19/03/2020 07:00	19/03/2020 22:00	Jour	54.4	35.9
19/03/2020 22:00	20/03/2020 07:00	Nuit	32.9	26.6
20/03/2020 07:00	20/03/2020 22:00	Jour	45.1	37.6
20/03/2020 22:00	21/03/2020 07:00	Nuit	33.2	26.3
21/03/2020 07:00	21/03/2020 22:00	Jour	50.0	40.8
21/03/2020 22:00	22/03/2020 07:00	Nuit	34.4	28.3
22/03/2020 07:00	22/03/2020 22:00	Jour	46.3	35.8
22/03/2020 22:00	23/03/2020 07:00	Nuit	34.4	26.2
23/03/2020 07:00	23/03/2020 22:00	Jour	53.5	38.4
23/03/2020 22:00	24/03/2020 07:00	Nuit	36.1	25.9
24/03/2020 07:00	24/03/2020 22:00	Jour	49.5	37.6
24/03/2020 22:00	25/03/2020 07:00	Nuit	31.8	26.6
25/03/2020 07:00	25/03/2020 22:00	Jour	49.6	38.2
25/03/2020 22:00	26/03/2020 07:00	Nuit	35.3	26.9
26/03/2020 07:00	26/03/2020 22:00	Jour	47.3	37.5
26/03/2020 22:00	27/03/2020 07:00	Nuit	33.1	26.9
27/03/2020 07:00	27/03/2020 22:00	Jour	51.7	43.8
27/03/2020 22:00	28/03/2020 07:00	Nuit	35.0	26.6
28/03/2020 07:00	28/03/2020 22:00	Jour	47.2	41.2
28/03/2020 22:00	29/03/2020 07:00	Nuit	33.4	27.6
29/03/2020 07:00	29/03/2020 22:00	Jour	49.8	46.5
29/03/2020 22:00	30/03/2020 07:00	Nuit	45.3	42.0
30/03/2020 07:00	30/03/2020 22:00	Jour	48.2	43.8
30/03/2020 22:00	31/03/2020 07:00	Nuit	38.9	32.8
31/03/2020 07:00	31/03/2020 22:00	Jour	50.7	47.3

21/09/23

cel.
R.

[INTERNET] Projet éolien de Saint Pardoult TRES DEFAVORABLE

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Saint Pardoult TRES DEFAVORABLE

De : henriette jansen <henriettehjansen@icloud.com>

Date : 12/09/2023 18:19

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Extrêmement choquée d'apprendre qu'il y ait encore 3 éoliennes prévues de 200 M a Saint Pardoult à quelques km de chez nous Nous avons déjà la vue sur les autres lumieres rouges clignottantes!!!

Il y en a déjà beaucoup autour de chez nous.

Pourquoi il y en ait pas a l'île de Ré venteuse ou dans les Pyreneées Atlantiques, La Dordogne Lotte et Garonne.

Est-ce encore une histoire d'argent????

J'espère que nos voix comptent.

NOUS SOMMES TRES DEFAVORABLES

Je vous prie de m'informer s'il faut mieux que je m'adresse ailleurs.

Cordialement,

H Jansen
Antezant la Chapelle

Ce.02
29/09/23

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien à St Pardoult 17

De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

Date : 21/09/2023 09:52

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente Maritime.

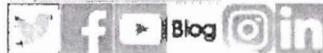
Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>



Ce.03
28/09/23

 J/A

Sujet : [INTERNET] Projet éolien st pardoult

De : max tachet <ktmax17@hotmail.fr>

Date : 22/09/2023 09:52

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous fait part de mon avis défavorable concernant le projet éolien de st pardoult.

En effet , que l'on soit pour ou contre l'éolien il y en à déjà suffisamment dans le secteur. Ajoutez les projets des communes voisines en cours et nous sommes bien dans la saturation.

Je fais fasse à une pollution visuelle et des nuisances sonores.

Merci de prendre mon avis en compte

Cordialement

Envoyé via [Outlook Mobile](#)

Ce 04


Sujet : [INTERNET] projet éolien st-pardoult
De : "Jean Jacques" <j-j.marchand@wanadoo.fr>
Date : 14/10/2023 16:55
Pour : <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

J'ai appris qu'un projet éolien était présenté dans cette belle région qu'est la vôtre.
Il m'attriste.

Mais aussi, par le fait qu'il est aujourd'hui avéré que les éoliennes ne sont ni performantes, ni écologiques.
Je suis à votre disposition pour vous soumettre les documents y relatifs.

Merci de votre attention.

Avec mes respectueuses salutations,

Jean-Jacques Marchand

— Pièces jointes : —

A adresse JJ M.docx

12,5 Ko



Sujet : [INTERNET] Projet éolien st pardoult

De : max tchet <ktmax17@hotmail.fr>

Date : 22/09/2023 09:52

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous fait part de mon avis défavorable concernant le projet éolien de st pardoult.

En effet , que l'on soit pour ou contre l'éolien il y en à déjà suffisamment dans le secteur. Ajoutez les projets des communes voisines en cours et nous sommes bien dans la saturation.

Je fais fasse à une pollution visuelle et des nuisances sonores.

Merci de prendre mon avis en compte

Cordialement

Envoyé via [Outlook Mobile](#)

[INTERNET] Arrêtez ce saccage

Ce 06



Sujet : [INTERNET] Arrêtez ce saccage

De : Philippe <philipperater@hotmail.com>

Date : 14/10/2023 14:52

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis radicalement contre cette nouvelle implantation. Dans notre région (pourquoi une telle surcharge éolienne et pas ailleurs ?), le paysage est saturé de mats et on subit tous les jours les nuisances sonores de ce soi disant progrès qui brouille les gens et dégrade le bien vivre ensemble en étant de surcroît anti-démocratique dans son processus. Trop c'est trop. Philippe Rater (Courant, 17330).

Ce 07
3

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien de SAINT PARDOULT

De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

Date : 13/10/2023 16:53

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Une nouvelle fois les promoteurs de l'Eolien veulent saturer notre belle campagne saintongeaise de mats de plus en plus grands.

Je tiens une nouvelle fois à exprimer **mon désaccord et mon désarroi** devant de nouvelles demandes. Il suffit pour se convaincre du bien fondé de mon opposition de faire la route Rochefort Saint Jean d'Angély ou Surgères Saint Jean d'Angély pour constater « le trop qui est trop » et la nécessité d'interrompre des projets aux seuls bénéfices des promoteurs (ils sont très élevés). La préservation de la Planète a bon dos.

Et de rappeler au hasard, personne n'en dit mot, qu'on ne sait pas par exemple comment recycler les immenses pales qui équipent les mats. Qu'en faire après leur obsolescence ? Aucune réponse, ce type d'équipement en matériau composite sera un pollueur nouveau. Il y en a déjà tant.

Ce qui est exaspérant, c'est la prolifération incontrôlée qui condamne ce territoire du département (foncier, tourisme, spoliation de belles terres agricoles). En espérant que le contrôle administratif saura être sage, et prendra conscience de cette aberration.

D'avance merci pour les proches habitants.
Courtoisement.

Alain BOUCHET
81 Bis, rue des Gonthières
17140 LAGORD
06 83 81 07 83

Veillez noter mon nouvel e-mail : abouchet@cargo17.fr

29/09/2023

Le 01 99/09/23

Aude Sattic cheffe pilote de l'aéro-club angevin
résidant à Antezant la Chapelle, commune
limitrophe à Saint-Pardoult.

Avis très défavorable

Depuis plus de 5 ans, j'alerte sur le danger
que représente la prolifération d'éoliennes de
plus en plus nombreuses et de plus en plus
hautes dans le secteur de l'aérodrome de
Saint-Jean-d'Angély / Essouvert. Celles-ci constituent
des obstacles pouvant devenir extrêmement
dangereux en cas de panne moteur ou de
météo dégradée. Cet aérodrome est utilisé
à la fois pour l'aviation de tourisme et militaire
en phases d'entraînements mais aussi par
l'hélicoptère de la Sécurité Civile pour l'évacuation
des blessés. Leur intervention peut être entravée
par ces obstacles peu repérables par faible
visibilité de jour ou nuages bas.
L'ensemble des éoliennes (déjà plus de 120 dans les

2001
vals de Saintonge) est à prendre en considération
même si les projets pris individuellement semblent
acceptables.

Dally

29/09/23

Le 02 1/2



TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 29/09/2023

Concerne : Projet éolien de la Vallée des Vignes (commune Saint Pardoult)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. La Charente Maritime Le Val de Saintonge a environ **290** éoliens/km² alors que la moyenne en France se situe aux alentours de **50** éoliens/km²

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (ENERTRAG pour le projet Vallée des Vignes) ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est **SATURATION** mais aussi :

Le 02 2/2



- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront surement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales de éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcement. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien-sur pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : **FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES ALENTOURS.**

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avez compris mon **AVIS EST DEFAVORABLE** au Projet éolien de Saint Pardoult.

Cordialement,

Ingegerd Saunier

Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

29/09/23

Le 03

VI

3

Je donne un avis très DÉFAVORABLE
au nouveau projet Eolien de ST Pardoul -
Sans dénigrer l'intérêt de la transition écologique,
je note que le vol de Saintonge est totalement
envahi par les éoliennes -

Je dénonce une pollution des terres, que nous léguons
aux générations futures -
Les décisions d'aujourd'hui nous engagent sur des
dizaines d'années et c'est maintenant que nous devons
réagir et refuser cette profusion d'éoliennes, de plus en plus
hautes, de plus en plus polluantes -

La multiplication des projets, sans limite dans le temps
profite de la situation des vols de Saintonge:
Population peu nombreuse, vieillesse et modeste financièrement

Nous sommes abandonnés - Nous combattons cette profusion
de projets pour préserver nos enfants -

J. P. MORIN.



29/09/23

Le 04

1/2

3

Je prononce évidemment mon avis DÉFAVORABLE
à ce projet éolien sur St Pardoult: ~~l~~énième projet
sur les Vals de Saintonge qui supportent déjà 24%
des éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine

Alors que les Vals de Saintonge ne représentent que
1,68% de la superficie de la Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons largement dépassé notre part.

Aucune éolienne en Aquitaine : 0

Mais déjà 153 éoliennes sur les 1416 km²
des Vals de Saintonge défigurés... sans
compter le nombre illimité de projets acceptés
et d'autres en cours de demande.

Rencontrez les habitants qui subissent cet
acharnement, les acteurs locaux qui œuvrent
quotidiennement pour le développement touristique,
patrimonial, historique, économique... et qui

1 Le 04 212

s'épuisent face à cette anarchie qui ne profite qu'à une poignée de promoteurs étrangers, de propriétaires terriens (qui n'ont pas encore conscience des futurs déchets que seront ces éoliennes abandonnées par les promoteurs qui fermeront leurs diverses sociétés pour ne pas assumer le démantèlement des éoliennes lorsqu'elles seront Hors-Service) et d'élus qui souffrent de difficultés financières pour leurs communes qui perdent ainsi encore plus de leur valeur immobilière, historique...

PROTEGEZ LES LOCAUX QUI
S'ÉPUISENT ET QUI SE VOIENT
COMME LE POT DE TERRE CONTRE
LE POT DE FER.

Sandra Plasseaud-Moniz

Légeron Jean-Claude
21 rue du Grand Oulme
17470 Nuaillé sur Boutonne

le 17 Octobre 2023

Le 05. 17/10/23


Objet : Enquête Publique pour le parc éolien de Saint Pardoult 17400

Pour Monsieur Geralde Braud
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous savons et vous aussi vous savez que notre région est déjà complètement envahie par ces mats et ces usines. Ce projet nous en promet encore plus , plus hautes et plus puissantes de presque 5 MW . !!!! Vous imaginez que j'espère que vous donnerez un avis négatif .

L'étude présentée- sans aucun contrôle ni avis du MRAE - se permet d'affirmer n'importe quoi. L'éolien est une énergie intermittente (elle ne produit que 20 à 25 % du temps) et elle est aléatoire, c'est à dire que lorsqu'elle produit sa production est très variable. Pourtant le train doit rouler même s'il n'y a pas ou peu de vent, idem pour l'ascenseur etc.... Cette énergie a besoin d'être régulée, et dans nos pays, cela se fait par des centrales thermiques, gaz ou charbon, comme en Allemagne. Vive le réchauffement climatique !!!!!???

Depuis que la Russie fait la guerre à l'Europe tous les journaux expliquent l'échec de la politique Allemande, la fameuse « Energiewende ». il leur faut rouvrir les mines à charbon même à lignite !!! L'étude ne nous explique pas comment fonctionnera la régulation de la distribution de cette énergie ni ou seront construit les usines au gaz ou au charbon pour réguler la production des éoliennes ? Ni le coût final de ce montage !!

L'étude sur le bruit est des plus suspecte. Toutes les régions avec des éoliennes pleurent pour que les nouvelles éoliennes soient éloignées des habitations de 20 fois leur hauteur.

Les rédacteurs de l'étude ne lisent pas beaucoup les journaux ou ils trouveraient les informations citant et démontrant les pertes des valeurs de maisons à proximités de ces usines .

Tant pis pour ,entre autre, les chiroptères très nombreuses dans cette zone. On sait- sauf les promoteurs- que les insectes, en particulier les moustiques sont attirés par la chaleur et la lumière. Les chauves souris les rejoignent à proximité des turbines et elles implorent. Les renards, entre autre , font le ménage avant les observations hypocrites . Ce phénomène est parfaitement documenté, sauf pour les promoteurs.

Monsieur le Commissaire nous les habitants de notre Saintonge nous ne voulons plus de ces projets. Nos élus l'ont affirmés, même si quelques uns ne résistent pas devant l'illusion de l'argent.

Nos paysages ne relèvent pas des cartes postales comme un pic du midi ou un mont Saint Michel, mais nous les aimons et leurs douceurs est massacrée par ces projets inutiles et dangereux pour notre indépendance énergétique et très dangereux pour le réchauffement climatique.

Monsieur le Commissaire Enquêteur , donnez un avis négatif à ce dossier néfaste pour ma région, pour mon pays pour la planète. sauf des promoteurs, en particulier Allemand.
Soyez assuré de ma considération et de mon respect.

Jean-Claude Légeron (ancien Maire de Nuaillé sur Boutonne)



JUNOYA Naggy

8 rue de l'École

17400 St Pardoult

Le 06 17/10/23


1/2

Le 17/10/23

Monieur le Commissaire - Enquêteur,

J'ai toujours habité la commune de St Pardoult,
et je me comprends pas cet acharnement à
construire des parcs éoliens autour de la commune.

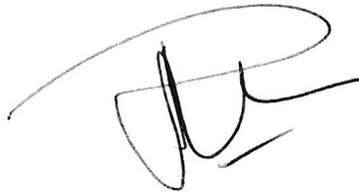
Notre seule richesse est notre cadre de vie
entre la forêt de Chize et la vallée de la
Bortonne, l'implantation de ces nouvelles
éoliennes sera un frein au développement
touristique du pays des Vals de Saintonge ;
qui a envie de vivre un été rural avec vue
sur un parc éolien ?

Pourquoi devons-nous subir l'implantation
de nouvelles éoliennes qui ne nous apportent
que des nuisances (visuelles, sonores) alors que
nous avons déjà largement notre quota.
Pourquoi cet acharnement ?

→

Je compte sur vos Messieurs le Commissaire -
Enquêteur pour éviter l'implantation de
nouveaux éoliennes

Je suis TRÈS DÉFAVORABLE à l'implantation
d'éoliennes sur le commune de St Pardule et
sur les communes voisines du pays des
Vals de Saintonge . TROP - C'EST TROP .



Le 07 17/10/23



Christophe JUNQUA
8 rue de l'Ecole
17400 St Pardoult

Le 10 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'hypocrisie a commencé dans les années 70 avec le remembrement ; détruire les haies pour avoir de plus grandes parcelles cultivables. Est ensuite arrivée la surenchère du traitement phytosanitaire, afin d'accroître les rendements. Début 1980, ce fût le tour de l'irrigation intensive, il a fallu faire pousser du maïs sur les côteaux, la rivière s'est retrouvée à sec avec la disparition à jamais des poissons.

Depuis c'est entré dans les mœurs...

Le temps passe et nouvelle idée scandaleuse, ces propriétaires fonciers, souvent agriculteurs ou descendants directs, nous obligent à supporter, voir subir une nouvelle folie. Sous prétexte d'une énergie verte durable, ils participent à des fins plus personnelles que publiques à remplir leurs champs de béton pour installer leurs fameuses éoliennes. Pour des gens « censés nous nourrir » à l'image du passé, ils continuent à détruire le peu de nature qui nous reste.

La faune, l'aspect visuel, les nuisances phoniques et j'en passe !

Nous ne sommes plus à une idiotie près.

Vous comprendrez que je suis **DEFAVORABLE** à l'installation et à l'hyper concentration d'éoliennes sur notre pauvre secteur.

Je ne veux pas être complice de ce mensonge qui détruira à jamais notre milieu de vie.



RD 22 Document relatif
à RD 22
1/2



TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 29/09/2023

Concerne : Projet éolien de la Vallée des Vignes (commune Saint Pardoult)- réf 4651

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. La Charente Maritime Le Val de Saintonge a environ **290** éoliens/km² alors que la moyenne en France se situe aux alentours de **50** éoliens/km²

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (ENERTRAG pour le projet Vallée des Vignes) ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est **SATURATION** mais aussi :

Document relatif
à RD 22 2/2


- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront surement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcement. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien-sur pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : **FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES ALENTOURS.**

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avec compris mon **AVIS EST DEFAVORABLE** au Projet éolien de Saint Pardoult, Vallée des Vignes.

Cordialement,

Ingegerd Saunier
Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

RD 30

Document Relatif
à RD 30

 1/2

ÉOLIENNES DE SAINT PARDOULT - ENQUÊTE PUBLIQUE

8 OCTOBRE 2023

AVIS DÉFAVORABLE

La commune accueille déjà 4 éoliennes sur son territoire, ces 4 éoliennes viennent s'ajouter à toutes celles des communes environnantes. Le projet en cours d'éoliennes encore plus hautes **augmentera la saturation visuelle** déjà présente et achèvera la modification définitive du paysage que nous avons adopté il y a bientôt 30 ans. Saint Pardoult va se transformer en zone industrielle avec tous les inconvénients associés sans que ses habitants n'y trouvent le moindre profit.

Dans le même temps de nombreuses régions sont épargnées par ce fléau alors qu'une grande partie est reportée sur les Vals de Saintonge - qui a déjà largement payé sa part - nous comptons sur vous pour nous épargner ce surcroît d'injustice.

La France est encore bien équipée en énergie nucléaire très peu polluante. Des mesures législatives ont été prises pour rénover et renforcer cette énergie après les tentatives de sa destruction intervenues depuis 30 ans.

Les centrales nucléaires sont efficaces et économiques lorsqu'elles sont utilisées à régime constant. Les variations rapides et fréquentes de régime de ces centrales pour s'adapter à la production, peu prévisible et souvent inopportune des éoliennes, entraînent une fatigue accrue du cœur de ces centrales nucléaires.

L'augmentation de la production des éoliennes et autres panneaux solaires aura donc un impact sérieux sur la sécurité, la durée de vie et le coût de l'énergie nucléaire à moins que plus de sources flexibles telles qu'hydraulique, gaz, pétrole et charbon ne soient utilisées pour pallier cette variabilité intermittente et fatale.

La production hydraulique ayant maintenant, en France, atteint son pic de possibilités les énergies fossiles seront donc de plus en plus sollicitées allant ainsi à l'encontre du but écologique affiché, comme cela se passe en Allemagne.

D'autres intervenants dans cette enquête mettront en avant beaucoup mieux que moi les autres inconvénients écologiques et financiers des éoliennes géantes que l'on nous propose. Je tiens pour ma part à exprimer au Commissaire Enquêteur le fait que tous ces inconvénients ne sont compensés par aucun avantage pour la collectivité : ni financier ni écologique ni énergétique.

Les éoliennes proposées ne sont un atout financier que pour leurs promoteurs mais en aucun cas un avantage pour la population. Ces promoteurs ont su

imposer leurs vues jusqu'au plus haut niveau de l'État, allant jusqu'à faire supprimer la plupart des voies de recours juridiques normalement offertes. Il est temps qu'à travers votre analyse de ce projet vous puissiez contribuer à mettre fin à ce méfait et que le citoyen soit enfin défendu.

Ces éoliennes sont une hérésie financière, écologique et énergétique et ne devraient en aucun cas être ni recommandées ni acceptées par la puissance publique.

J'ose espérer que vous prendrez en compte mon avis extrêmement défavorable et motivé.

Dominique MICHEL

RD 35

Document Relatif
à RD 35
1/2

PROJET EOLIEN St PARDOULT (Vallée des vignes) Ref : 4651

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'élève ma voix **contre** ce projet d'installation d'une source d'énergie intermittente et aléatoire à Saint Pardoult. Le taux de rendement d'une éolienne en Nouvelle Aquitaine, n'étant que de 20,1%, taux le plus bas de France

Ces installations nécessitent une énergie carbonée complémentaire pour pallier l'intermittence de sa production.

Une (1) éolienne c'est :

- Environ 2000 m2 de surface de béton
- Environ 15000m2 de terre artificialisée par défrichage et voies d'accès
- 90 tonnes de composites, essentiellement du carbone (non recyclable)
- 2,8 tonnes de terres rares et 97% des réserves de terres rares sont en Chine
- 400 litres d'huile
- 300 tonnes d'acier qu'il faut produire avec du fer et du carbone.
- 1500 à 3000 tonnes de béton et de fer pour son socle
- 5 à 10 Km de raccordement en fil de cuivre

Le parc actuel en France nécessite 10 000 Km de raccords représentant des milliers de tonnes de cuivre dont la production est extrêmement polluante.

Leur construction est fortement subventionnée. Les 32 milliards de subvention à l'éolien sont payés par le contribuable.

Lorsque les éoliennes arriveront en fin de vie, dans 20/25 ans le démantèlement sera théoriquement à la charge de l'exploitant mais le propriétaire foncier sera tenu pour responsable et devra assurer le prix du démantèlement, de l'ordre de 300 000 Euros. (A cette époque, les promoteurs auront probablement disparu). On va vers une bombe à retardement financière.

Le prix élevé du démantèlement peut pousser les promoteurs à remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles, plus hautes, plus puissantes et plus nuisibles (repowering).

En Californie, rouillent 14 000 éoliennes abandonnées. A l'issue du bail emphytéotique consenti au promoteur, c'est le propriétaire de la parcelle qui est le responsable, la propriété de l'engin lui revenant automatiquement.

L'impact sur l'habitat de la faune est un désastre écologique. C'est un désastre pour les oiseaux et les chiroptères. Le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie

TOUS les projets éoliens entrent dans le cadre d'une demande de dérogation « Espèces protégées ».

Document relatif
à R1 35
2/2

TOUS les parcs qui n'ont pas fait cette demande sont hors la loi.

L'impact des éoliennes sur la santé est bien connu aujourd'hui : Bruit, infrasons, signalétique nocturne, sources de stress, acouphènes, insomnies.

Leurs impacts, environnemental et humain sont importants

Elles concourent à la destruction de nos paysages, fruits du travail séculaire des agriculteurs.

Changent les paysages par leur hauteur toujours croissante, dévalorisent l'habitat résidentiel, ont un effet repoussoir sur le tourisme.

En conclusion :

Un entêtement coupable prépare un scandale en héritage.

L'énergie éolienne est faussement écologique :

- Elle ne réduit pas les émissions de CO2 en France
- Elle menace la biodiversité
- Elle rompt l'harmonie des paysages
- Elle menace la vie animale

Pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, j'émet un **avis très défavorable** à l'installation de nouvelles éoliennes à Saint Pardoult vallée des vignes.

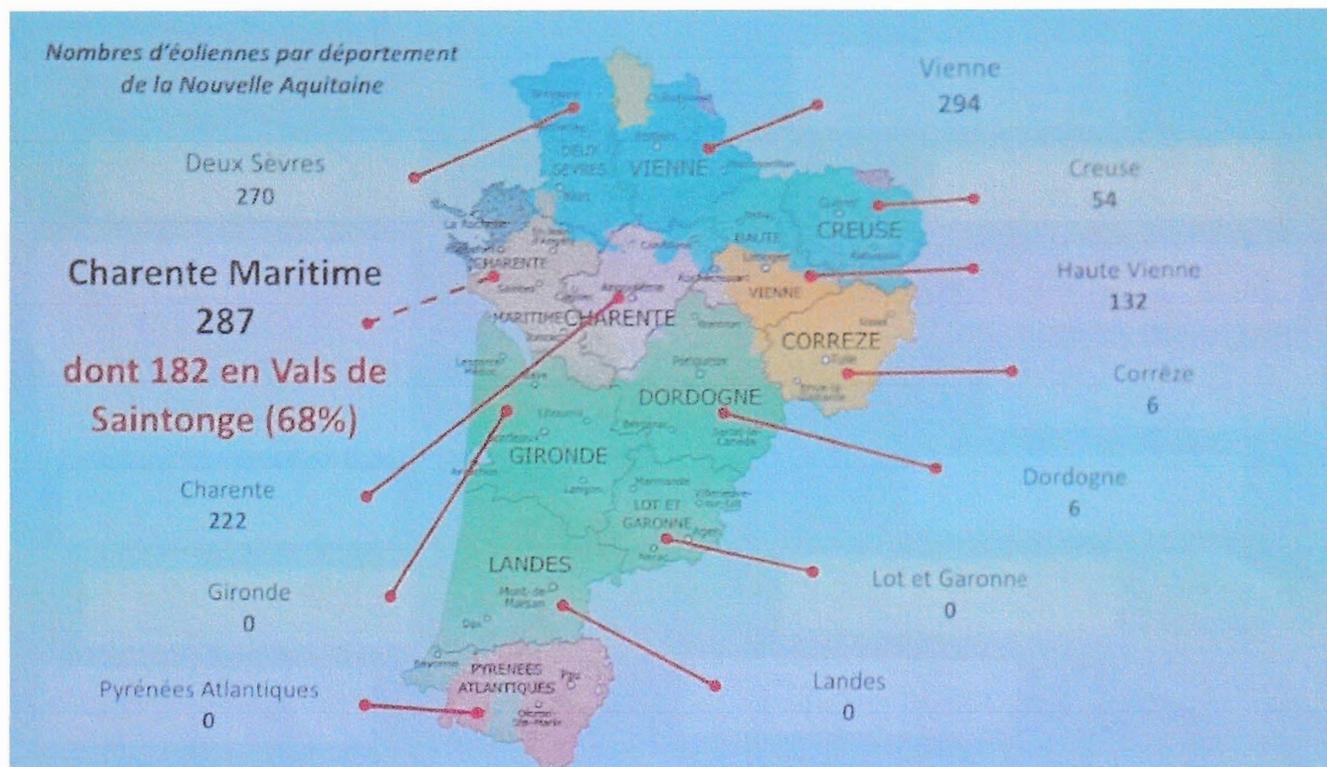
Cordialement

Cécile SAUNIER-DELHAYE

Propriétaire au Grand Breuil (Commune de Saint Pierre de l'Isle) et à Saint Pardoult.

Document Relatif
à R137
B

Parc Eolien St Pardoult pièce jointe à la contribution 37



RD 47

Document relatif
à RD 47 R
1/2

Souveraineté nationale et cyberattaques

Aux membres de la Commission d'enquête,

Un autre argument pour donner un avis défavorable à ce projet est apparu avec la déclaration de guerre en UKRAINE : des éoliennes ont été touchées par une cyberattaque satellite, notamment en ALLEMAGNE, en BELGIQUE et en FRANCE.

Ces faits sont référencés sur le site de l'ARIA (DGPR – SRT – BARPI), la référence du retour d'expérience sur accidents technologiques de l'Etat :

- N° 58778 - 24/02/2022 - FRANCE - 62 - COUPELLE-VIEILLE

« Une cyberattaque du satellite de liaison entre le pilotage à distance et le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes entraîne la perte de surveillance et de contrôle à distance du parc éolien. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58778/>

N° 58714 - 24/02/2022 - FRANCE - - NC (= non communiqué)

« Plus d'une cinquantaine de parcs éoliens français et d'autres en Europe sont touchés par une cyberattaque, affectant 30 000 éoliennes. Il s'agit de la perte de communication du pilotage à distance avec le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes. »

« Un mois après l'incident, tous les parcs ont retrouvé la communication à distance. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58714/>

N° 58868 - 01/04/2022 - FRANCE - 14 - ONDEFONTAINE Panne informatique dans un parc éolien :

« Vers 11h30, une perte de monitoring des éoliennes par le constructeur en charge de leur maintenance se produit sur un parc éolien. »

« Il s'agit d'une cyberattaque. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58868/>

Des cyberattaques sont relayées par la presse :

- **Le Figaro du 2 mars 2022 : « 6000 éoliennes allemandes touchées par une cyberattaque russe »**

« Quelques 6000 de ces installations ne répondent plus au pilotage à distance. Techniquement, elles fonctionnent en mode automatique, mais il n'est plus possible de les diriger à distance. Or, cette manœuvre s'avère indispensable en cas de vent supérieur à 80 km/h. La situation est d'autant plus dommageable qu'après presque une semaine, les experts mobilisés sur le sujet ne sont pas parvenus à redémarrer à distance les modems affectés. La seule solution serait de les remplacer. Or, les stocks manquent, en raison de la pénurie de semi-conducteurs, notamment. »

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/6000-eoliennes-allemandes-touchees-par-une-cyberattaque-russe-20220302>

- **Le Monde de l'informatique du 4 avril 2022 : « Le fabricant d'éoliennes NORDEX paralysé après une cyberattaque ».**

« L'étendue exacte de cette cyberattaque n'a pas été divulguée mais Nordex indique que les clients et les employés peuvent être impactés par l'arrêt de ses systèmes informatiques. Cet incident

Document relatif
à R147
B
2/2

intervient après que, le 24 février 2022, la surveillance à distance et le contrôle de 5 800 turbines d'éoliennes d'un autre fabricant allemand Enercon (11Gw de puissance cumulée), a été perturbée par une panne de satellite causée par une attaque par déni de service en provenance, a priori, de Russie. »

<https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-le-fabricant-d-eoliennes-nordexparalyse-apres-une-cyberattaque-86340.html>

- Le Siècle digital du 27 avril 2022 : « Les éoliennes allemandes, nouvelles cibles des pirates russes ? »

« Trois entreprises ont été touchées depuis le début du conflit en Ukraine, le 24 février, selon un décompte du Wall Street Journal. Enercon GmbH, spécialisée dans la fabrication de turbine et l'un des grands acteurs mondiaux de l'éolien, a été le premier visé. La commande de 5 800 éoliennes a été mise hors service dès les premières heures du conflit. »

« Les deux autres sociétés touchées par des cyberattaques ont, cette fois, été directement visées. Nordex, fabricant de turbines, et Windtechnik, société de maintenance, ont été toutes les deux victimes d'un rançongiciel le 31 mars et le 12 avril. Les deux ont dû couper leurs systèmes informatiques, dans le cas de WindTechnik le système de télécommande de 2 000 éoliennes a été coupé pendant un ou deux jours. »

<https://siecleldigital.fr/2022/04/27/les-eoliennes-allemandes-nouvelles-cibles-des-pirates-russes/>

- SEKURIGI - la sécurité informatique du 19 mai 2022 : « Un fabricant d'éoliennes, cible d'une cyberattaque ».

« Au début du mois de mars, l'industrie énergétique allemande a été touchée par une cyberattaque russe de grande envergure. Dans les faits, 6000 éoliennes du fabricant d'éoliennes NORDEX ont subi une nouvelle attaque. »

« Nordex n'a pas divulgué l'étendue de l'attaque. Par contre, on a pu constater que bon nombre de produits de la firme ont connu des perturbations depuis qu'elle a affecté les éoliennes. Par ailleurs, l'arrêt de nombreux systèmes informatiques pour limiter la propagation de l'attaque s'est répercuté au niveau des clients et des employés. La fermeture des systèmes informatiques a aussi affecté les actionnaires de la société allemande NORDEX. Selon les responsables de NORDEX, il faudra des semaines pour rétablir la connexion et que les systèmes soient à nouveau opérationnels. De nouvelles informations seront apportées très prochainement, selon les responsables du fabricant d'éoliennes allemand, en fonction de l'avancement des travaux menés par l'équipe de réponse mise en place. »

« **Le secteur énergétique a un enjeu géostratégique majeur pour de nombreux pays.** Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'industrie énergétique est une cible préférentielle dans cette confrontation. Avec la digitalisation et les connexions inter-réseaux, **ce secteur est devenu vulnérable aux cyberattaques.** Innovant sans cesse leurs approches, les cyberpirates ont recours à des méthodes de plus en plus élaborées pour perpétrer leurs attaques et causer le maximum de dégâts. »

<https://www.sekurigi.com/2022/05/un-fabricant-deoliennes-cible-dune-cyberattaque/>

Ces risques graves sont d'importance pour qu'un **avis très défavorable** s'impose.

RJ55

Document Relatif
à RJ55
B.

PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES (Commune Saint Pardoult) – réf 4651

Le 06/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Messieurs les propriétaires des terrain concernés,

Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !

Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.

Oseriez-vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!

Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...

En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. **ALORS ARRETONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS** et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : **NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS.** Pensez aux générations futures.

ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIEME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!
"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi **NON.**

Cordialement,
Pierre Saunier
e-mail : pierrecharles.saunier@gmail.com

Objet AVIS TRES DÉFAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DE SAINT-PARDOULT

De Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

À <enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr>

Date 2023-10-18 22:21

roundcube 

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les dates et horaires de l'enquête publique de Saint-Pardoult ne me permettaient malheureusement pas de venir vous rencontrer physiquement du fait de mes engagements et alors que, pourtant, je suis à Vervant, à quelques kilomètres de Saint-Pardoult. J'en suis désolé.

Voici donc par mail, un très bref résumé de ce que je souhaitais vous partager.

Tout d'abord, je vous donne un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des 3 nouvelles éoliennes de Saint-Pardoult et vous en résume brièvement les raisons.

1) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Ce chiffre calculé par notre association, m'a été confirmé de vive voix le 27 octobre 2022 par M. Renaud Rosier, Directeur Général des Services Techniques de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de Saint-Pardoult en particulier.

2) Ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant :

Territoire	Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien	
	kW par habitant	kW par km ²
France	0,50	51
Vals de Saintonge	7,74	290
Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028	Plus de 15 fois	Près de 6 fois

Cette hyper concentration éolienne est déjà un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique.

3) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

4) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Enfin, chaque éolienne de plus construite en France dégrade le bilan carbone de notre pays.

C'est un fait scientifique incontestable, rappelé notamment dans le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019).

Jean-François Carenco, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique. ».

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO2 pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO2 par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

Émission de CO2 des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO2 /kWh)	
Allemagne	420
Italie	350
Royaume Uni	220
France	70

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO2 pour la production de son électricité exprimée en gCO2 par kWh ou gCO2 par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carenco, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands ».

Rajouter un nouveau projet à Saint-Pardoult irait donc contre la lutte contre le réchauffement climatique.

Je compte donc sur vous pour donner un avis très défavorable sur ce dossier.
Bien cordialement à vous

Pascal Poirot
17400 Vervant

Ce. HD. PJ PJ
Rat. HD

Association Boutonne Environnement
5, rue du Lavoisier – 17400 Les Eglises d'Argenteuil

Note à l'attention de
Monsieur Gérald BRAUD, Commissaire Enquêteur
Et de Madame Béatrice AUDRAN, Commissaire Enquêtrice suppléant

Vals de Saintonge, le 16 octobre 2023

Objet : Contribution à l'enquête publique du projet éolien de Saint-Pardoult (17)

Madame, Monsieur,

Notre association ayant compétence sur l'ensemble des Vals de Saintonge donne un AVIS TRES DEFAVORABLE au projet de la société Énergie des Cyprès sur la commune de Bernay Saint-Martin.

La première raison de cet avis est que ce projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge et qu'il est, par suite, entaché d'illégalité.

Il est même étonnant qu'il soit même allé jusqu'à l'enquête publique et que les services de l'État ne l'aient pas arrêté plus tôt.

En effet, le SCOT en vigueur actuellement fixe des objectifs en matière de développement durable et notamment d'éolien.

Or le parc déjà installé représente déjà 130% de ces objectifs et, si l'on ajoute les projets autorisés, ce sont même plus de 180% de ces objectifs qui seraient installés. Tout nouveau projet éolien sur le territoire des Vals de Saintonge est donc hors SCOT et donc illégal.

La deuxième raison, c'est que ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie. En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent 15 fois plus de kW/habitant et près de 6 fois plus de kW/km² que les objectifs fixés par le gouvernement pour l'ensemble de la France en 2028, comme le résume le tableau suivant :

Territoire	Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien	
	kW par habitant	kW par km ²
France	0,50	51
Vals de Saintonge	7,74	290
Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028	Plus de 15 fois	Près de 6 fois

Cette hyper concentration éolienne est déjà un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique.

La troisième raison, est l'insupportable saturation visuelle créée par ce projet. La note qui fait référence en la matière est celle de la DIREN Centre établie en 2009 qui définit des critères pour juger objectivement de la saturation visuelle. Parmi ces critères, cette note donne des angles de respiration visuelle (c'est-à-dire des angles sans aucune éolienne) d'au moins 160° et qu'au moins 50% des sorties de village, ville ou hameau soient sans éolienne. Avec ce nouveau projet, ces critères ne sont absolument plus respectés, ce qui rend le projet illégal.

La quatrième raison est son inutilité, même dans cette période de tension énergétique. En effet, que se passerait-il pour l'approvisionnement en énergie demain matin si l'ensemble des éoliennes terrestres étaient mises définitivement à l'arrêt ? Vous connaissez la réponse à cette question : rien ! Je répète cette cruelle réalité : si demain, l'ensemble des éoliennes terrestres Françaises étaient mises à l'arrêt, il ne se passerait rien. Même dans cette période de tension sur l'énergie due aux nombreuses erreurs de notre politique énergétique qui conduisent à programmer la maintenance simultanée de plusieurs réacteurs nucléaires, les pics de consommation de cet hiver seront assurés par le nucléaire et l'hydroélectricité, mais ne peuvent en aucun cas être assurés par les éoliennes puisque leur production est par nature aléatoire.

La cinquième raison est que ce projet détériore le bilan carbone de la France, alors qu'au contraire tout devrait être fait pour l'améliorer. En effet, comme vous le savez, l'énergie éolienne est totalement aléatoire (au contraire de l'énergie solaire qui produit le jour, donc au moment des pics de demande énergétique) ce qui nécessite de coupler 1 MW éolien avec 1 MW de gaz ou de charbon. Ainsi le bilan carbone d'1 MW éolien est donc globalement désastreux en regard de celui d'1 MW nucléaire ou d'1 MW hydroélectrique. Donc, alors que la planète brûle, que tous les efforts devraient être concentrés sur la diminution des gaz à effet de serre, tout nouveau projet éolien autorisé en France a l'effet inverse. Ce fait indiscutable a été rappelé dans le rapport parlementaire

Sur ce point, il convient de bien faire attention aux contresens possibles sur la situation actuelle. En effet, certains affirment - contre toute vérité scientifique -, que la montée du prix du gaz du fait des sanctions prises par certains pays à l'égard de la Russie justifierait d'installer encore plus d'éoliennes. Ce raisonnement est faux : c'est exactement le contraire. En effet, du fait de son intermittence, chaque MW éolien doit avoir 1 MW de gaz ou de charbon pour prendre le relais lors d'insuffisance de vent.

Donc, chaque éolienne supplémentaire augmente significativement les émissions de CO2 de notre territoire par rapport à la situation actuelle alors que la France est sensée les diviser par 6 d'ici 2050.

Ce constat accablant a été rappelé dans le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables publié en novembre 2019. L'ensemble des tendances politiques étaient représentée dans cette Commission.

Dans la situation actuelle, si le gaz russe arrivant par gazoduc et donc avec un minimum d'émissions de gaz à effet de serre pour son transport n'est plus accepté, nous devons le remplacer partiellement par du gaz de schiste Américain transporté par méthanier, procédés qui émettent beaucoup plus de gaz à effet de serre que le gaz arrivant de Russie et coûtent beaucoup plus cher au MWh.

En clair : dans la situation de tension actuelle, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'éolien vont donc augmenter significativement, y compris sur notre territoire, et la production d'énergie électrique éolienne déjà très chère lorsque tous les impacts sont pris en compte coûtera encore plus cher qu'aujourd'hui sur nos factures énergétiques.

Paul, HD Ce-HD_02



Objet **Contribution enquête publique Projet éolien de Saint-Pardoult**
De Boutonne Environnement <boutonne.environnement@orange.fr>
À <enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr>
Cc <pref-secretariat-prefet@charente-maritime.gouv.fr>
Date 2023-10-18 22:45
Priorité Normale

- Contribution Enquête Publique Saint-Pardoult.pdf(~120 ko)

A l'attention de M. Gérard Braud, Commissaire Enquêteur et de Madame Béatrice Audran, Commissaire Enquêtrice suppléante

Madame, Monsieur,

Veillez trouver la contribution de l'association Boutonne Environnement donnant AVIS TRES DEFAVRABLE au projet éolien de Saint-Pardoult.

Bien cordialement

Le Président de l'association Boutonne Environnement,

Pascal Poirot

Mail 19.10.23

e-HD 03
roundcube 

Objet **Fwd: Enquête publique du projet de parc éolien à Saint Pardoult.**
De Vlc Environnement <vlc.environnement@gmail.com>
À <enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr>, <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>
Date 2023-10-19 10:32

- 231016 Enquête publique éolien – Saint Pardoult.pdf(~412 ko)

Suite à de nombreux problème d' envoi depuis heir...

----- Forwarded message -----

De : **Vlc Environnement** <vlc.environnement@gmail.com>

Date: jeu. 19 oct. 2023 à 10:25

Subject: Enquête publique du projet de parc éolien à Saint Pardoult.

To: <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Cc: <Brice.Blondel@charente-maritime.gouv.fr>, <Emmanuel.Cayron@charente-maritime.gouv.fr>, <Prefecture@charente-maritime.gouv.fr>, <Prefet@charente-maritime.gouv.fr>, <Marie-Élise.Tilly@charente-maritime.gouv.fr>, <Marie-Pierre.Lamour@charente-maritime.gouv.fr>, <Denis.ROGUET@charente-maritime.gouv.fr>, <sp-saint-jean-d-angely@charente-maritime.gouv.fr>, <Stephane.Chedouteau@charente-maritime.gouv.fr>, <Sylvie.Marsilly@charente-maritime.gouv.fr>, <Cecile.David@charente-maritime.gouv.fr>, <michel.broncard1731@orange.fr>, <bvincent@bertrandinformatique.com>, bertrand collard <stopeolien17@gmail.com>, <jean-philippe.ardouin@assemblee-nationale.fr>, <olivier.falorni@assemblee-nationale.fr>, <christophe.plassard@assemblee-nationale.fr>, <anne-laure.babault@assemblee-nationale.fr>, <raphael.gerard@assemblee-nationale.fr>, <c.imbert@senat.fr>, <cab.daniel.laurent@orange.fr>, <m.vallet@senat.fr>, <mairie@lajarrieaudouin.fr>, <mairie@loulay.fr>, <mairie@vergne.fr>, <mairie@coivert17.fr>, <mairie@st-martial.fr>, <mairie@st-pierre-isle.fr>, <mairie@saintpardoult.fr>, <mairie@antezant-lachapelle.fr>, <mairie@essouvert.fr>, <mairie@lozay.fr>, <mairie@migre17.fr>, <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>, <mairie@lacroixcomtesse.fr>, <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>, <mairie@st-georges-de-longuepierre.fr>, <mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>, <secretariat@eglisesargentueil.fr>, <annie.perochon@valsdesaintonge.fr>, <gerard.bielka@valsdesaintonge.fr>, <Françoise.Mesnard@valsdesaintonge.fr>, julien gourraud <Julien.Gourraud@valsdesaintonge.fr>, <Wilfried.Hairie@valsdesaintonge.fr>, <Maurice.Perrier@valsdesaintonge.fr>, <Daniel.Lagarde@valsdesaintonge.fr>, <Didier.Bascle@valsdesaintonge.fr>, <Alain.Villeneuve@valsdesaintonge.fr>, <Rene.Escloupier@valsdesaintonge.fr>, <Hubert.Coupez@valsdesaintonge.fr>, <Pierre.Denechere@valsdesaintonge.fr>, <Cyril.Chappet@valsdesaintonge.fr>, <Frederic.Bruneteau@valsdesaintonge.fr>, <Frederic.Emard@valsdesaintonge.fr>, <Annie.Poinot-Riviere@valsdesaintonge.fr>, <Sylviane.Dornat@valsdesaintonge.fr>, <Michel.Pelletier@valsdesaintonge.fr>, <Henri.Auger@valsdesaintonge.fr>, <Joel.Wiciak@valsdesaintonge.fr>, <Laurent.Bouille@valsdesaintonge.fr>, <Valerie.Bouillaguet@valsdesaintonge.fr>, <Alain.Foucher@valsdesaintonge.fr>, <Philippe.Barriere@valsdesaintonge.fr>, <Jacky.Raud@valsdesaintonge.fr>, <Dominique.Guillon@valsdesaintonge.fr>, <Philippe.Harmegnies@valsdesaintonge.fr>, <Ornella.Tache@valsdesaintonge.fr>, <jean-claude.godineau@valsdesaintonge.fr>

Madame, Monsieur,

veuillez trouver ci-joint la participation de l'association "Villeneuve la Comtesse Environnement" à l'enquête publique du projet de création du parc éolien à Saint Pardoult.

En vous remerciant de l' inclure dans la consultation, je vous salue bien cordialement.

Michel SOULARD

Président de Villeneuve la Comtesse Environnement

Notre page d'information : <https://www.facebook.com/VLC.Environnement>

Mail 3 19-10-23

Pj Ec-MA-03 Pj

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » à l'enquête publique du Projet de création du Parc éolien à SAINT-PARDOULT

16 octobre 2023

Notre association et de nombreux habitants des Vals de Saintonge sont opposés à ce projet de 3 éoliennes de 200 m de hauteur.

Notre association considère que :

- inclure dans le sol des centaines de fois des blocs de 2 000 tonnes de béton qui ne seront jamais enlevés
- transformer le flux traditionnellement lumineux du vent en un flux circulaire
ne sont pas de solutions durables pour notre environnement.

Notre association rappelle les arguments qui ont été développés lors de l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin en 2021 (à voir en fin de message). Nous souhaitons y rajouter quelques commentaires supplémentaires ; la situation de l'éolien industriel en Charente Maritime est la suivante :

- 209 éoliennes en Vals de Saintonge, hors projets en recours au Tribunal Administratif de Bordeaux, pour 374 dans toute la Charente Maritime (chiffre de l'observatoire de l'Eolien en Charente Maritime - fin 2022). Plus de 50 % des éoliennes de Charente Maritime sont en Vals de Saintonge. Non, les Vals de Saintonge ne peuvent être le bassin éolien de la Charente Maritime ou de la Nouvelle Aquitaine.

Chiffres clés au 01-12-2022

Table with 11 columns: Normes, Région (Pays, Indes), Type (Pays, Indes), Statut (Pays, Indes), and Total. Rows include Vals de Saintonge, Pays de la Loire, Haute-Saintonge, etc.

Observatoire des Sites Environnementaux - OSSE
Observatoires à venir : 01 + 03 = 086
Intentions de nouvelles éoliennes : 102 Total éoliennes : 374

- Les objectifs SRADDET éolien terrestre en Nouvelle Aquitaine sont : 2030 : 4500 MW, 2050 : 7600 MW. (https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/02-eolien_terrestre.pdf). La puissance éolienne installée et autorisée au 1er janvier 2022 (ensemble des 12 départements) : 3181 MW. L'ancien POITOU-CHARENTES supporte un peu plus de 60% des objectifs 2030 et la Charente-Maritime ne devrait plus voir la moindre éolienne d'ici 2050, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 = 605,80 MW, Fourchette DREAL : 223 à 450 MW Part des objectifs SRADDET en considération de la superficie (8,16 %) : pour 2030 : 367,20 MW ; pour 2050 : 620,16 MW. L'objectif est atteint pour 2050 en Charente Maritime, alors pourquoi continuer à installer des éoliennes industrielles qui ne sont plus acceptées par la population ?

- L'absence de limite quantitative sur le développement de l'éolien amène à une saturation du paysage. C'est le cas en Vals de Saintonge. Il est difficile d'appréhender de façon rationnelle une notion qui peut sembler subjective mais néanmoins bien réelle. Nous utiliserons la méthode selon la note « Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens » de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France de Juillet 2019 https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/31374/195073/file/2019-07-05_Etude_Saturation_v3.pdf et nous l'appliquerons à la commune de La Jarrie Audouin.

Liste des Zones Industrielles d'Eoliennes autour de La Jarrie Audouin/ Saint Pardoult (identification dans le périmètre de 5 et 10 km)

Deux Sèvres :

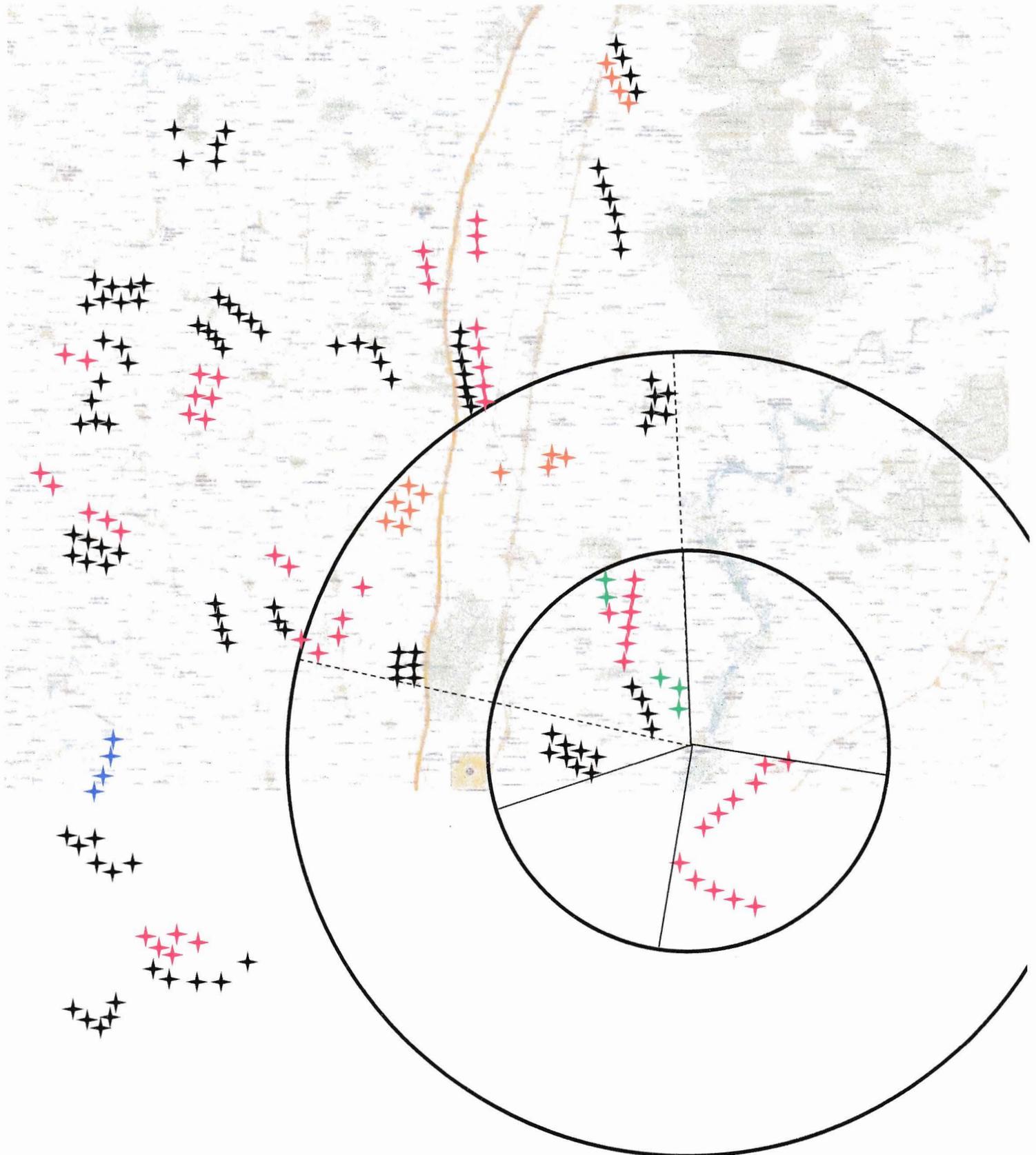
Beauvoir-sur-Niort	4 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Priairé / Breuillac	5 éoliennes	En fonctionnement	
Plaine d'Argenson	6 éoliennes	En fonctionnement	
Plaine d'Argenson 2	2 éoliennes	En projet	

Charente-Maritime :

Antezant la Chapelle	6 éoliennes	En fonctionnement	5 km
Bernay Saint Martin 1	9 éoliennes	En fonctionnement	
Bernay Saint Martin 2	6 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Chênaies Hautes	5 éoliennes	Autorisé. En recours	
Doeuil sur le Mignon	6 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	10 km
Groix de Parancay	3 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
La Belle Etoile	7 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	10 km
La Benate	6 éoliennes	En fonctionnement	5 km
La Jarrie Audouin Morgatex Nordex	2 éoliennes	En enquête publique	5 km
la Jarrie Audouin	9 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Marsais 1	8 éoliennes	En fonctionnement	
Marsais 2	9 éoliennes	En fonctionnement	
Mazeray et Bignay	5 éoliennes	En fonctionnement	
Migre La Foye	5 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Nachamps Courant	8 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Régie d'énergie éolienne	5 éoliennes	En fonctionnement	
Saint Loup de Saintonge	4 éoliennes	Autorisé.	
Saint Mard	2 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Saint Pardoult	4 éoliennes	En fonctionnement	5 km
Saint Pardoult Enertrag	3 éoliennes	En enquête publique	5 km
Tout Vent	6 éoliennes	Autorisé.	
Vervant Les Eglises d'Argenteuil	12 éoliennes	Refusé puis autorisé. Au Conseil d'Etat.	10 km
Vergné - Coivert	4 éoliennes	En projet - Non comptabilisé	
Vergné Ouest	6 éoliennes	En projet - Non comptabilisé	
Villeneuve la Ctsse - Coivert	6 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Villeneuve la Ctsse - Vergné 1	7 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Villeneuve la Ctsse - Vergné 2	5 éoliennes	Autorisé. En recours au Tribunal Administratif	10km
Voissay	5 éoliennes	Autorisé	

Analyse de la saturation visuelle autour de La Jarrie Audouin

- Légende
- Noir : en opération
 - Rouge : accepté ou refusé mais en recours auprès de Tribunaux Administratifs
 - Bleu : autorisé, en cours de construction
 - Orange : en projet
 - Vert : Projet La Jarrie Audouin, objet d'enquête publique en octobre 2023
Projet Saint Pardoult, objet d'enquête publique en octobre 2023



Calcul des indices de saturation visuelle du grand paysage		
Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village)		
Somme des angles occupés par des éoliennes < 5 km (A)	195 °	
Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5 et 10 km (A')	75 °	
Indice d'occupation des horizons (A+A') sans exclure les doubles comptes	265 °	Seuil d'alerte atteint
Seuil d'alerte au-dessus de 120 °		
Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle		
Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N)	35	
Indice de densité sur les horizons occupé N/(A+A')	0,13	Seuil d'alerte atteint
Seuil d'alerte au-dessus de 0,1		
Espace de respiration		
Plus grand angle continu sans éoliennes	80 °	Seuil d'alerte atteint
Seuil d'alerte au-dessous de 160 °		

Les seuils d'alerte sont atteints pour les trois indices. La saturation visuelle est avérée selon les critères définis et le plus grand espace de respiration visuelle est très nettement inférieur à 160°. Le paysage des Vals de Saintonge est saturé d'éoliennes industrielles.

Ce projet n'est pas opportun. Il doit être refusé.



Michel SOULARD
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »
06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

De : VLC Environnement <VLC.Environnement@free.fr>
Envoyé : mercredi 31 mars 2021 14:39
À : 'vlc.environnement@gmail.com' <vlc.environnement@gmail.com>
Objet : Enquête publique projet éolien de La Jarrie Audouin (Charente Maritime)

eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr

De Michel SOULARD
Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
17 330 Villeneuve la Comtesse

Villeneuve la Comtesse, le 27 mars 2021,

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » à l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Préfet de Charente Maritime
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Charente Maritime
Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin
Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin,

L'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin s'est ouverte le 1^{er} mars 2021, mais :

- Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel que **l'électricité leur est rachetée 3 fois le prix de marché** (chiffres 2020 dans le document joint). Sans cela ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.
- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne pollue pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « *déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.* » <https://www.idp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondee/>
- Savez-vous que le projet en cours sur la Jarrie Audouin est un **projet pilote qui est deux fois plus puissant que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime** ? L'objectif des promoteurs est d'implanter ce type de parcs gigantesques (6 MWatts) dans d'autres communes de Charente Maritime. C'est la raison des largesses financières proposées.
- Savez-vous que la **production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent** ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France), **avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire 0,375 MW et avec un vent de 20 km/h elle produit 64 fois moins, soit environ 0,046 MW**. Donc, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle.
http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 227 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en projet en Vals de Saintonge ? **Vous n'en voyez aujourd'hui que 68, c'est à dire 1/3 de ce qui va sortir de terre ! A court terme, 159 nouvelles éoliennes de plus seront construites** (voir carte jointe)

- Savez-vous que ces 227 machines correspondent à **une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge** et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ? (Voir carte jointe).
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? **Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression** pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? **Ces centaines de socles déstructurent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles.** Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie.
- Savez-vous que le **coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 €** et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles d'éoliennes apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que, parlant du démantèlement des éoliennes en 2020, Profession Recycleur – L'Officiel des Déchets déclare **« L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction. Ce constat est vrai en Europe bien évidemment, mais également aux Etats-Unis où 8 000 éoliennes devront être démontées tous les ans ces quatre prochaines années, estime Bloomberg NEF. Pour l'heure, aucune solution viable n'est disponible pour assurer le recyclage des pales et tout porte à croire que la solution n'est pas pour demain. Moralité, pour l'instant, des milliers d'entre elles partent à l'enfouissement 30 pieds sous terre dans l'Iowa, le Wyoming ou le Dakota du Sud. « Les pales d'éolienne finissent leurs jours-là, pour l'éternité », confirme Bob CAPPADONA, directeur des opérations VEOLIA Environnement en Amérique du Nord. »** <https://www.profession-recycleur.fr/dechets-d-eoliennes-le-defi-du-recyclage-des-pales-p673.html>
- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du **désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie ?**
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques (9 machines de 6 MWatts) , le parc éolien de La Jarrie Audouin aura un impact très important sur la Jarrie Audouin mais également sur les communes avoisinantes à des kilomètres à la ronde. **Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...**
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. **Avec 227 éoliennes, plus de 2 200 oiseaux et 2 200 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge.** Je vous laisse évaluer les dizaines de milliers de cadavres pour l'ensemble du département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les effets de l'éolien peuvent être nocifs pour les êtres vivants ? Plus de 400 vaches sont mortes à Nozay : https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre_38499386.html et une agricultrice nantaise porte plainte contre l'Etat <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-une-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938> .
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'**une éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse** dans un paysage de plaine sans relief a un « *impact faible et sans importance* » ?
- Savez-vous que l'éolien **détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 %** ? N'est-ce pas l'amorce d'un **exode rural**, alors que le département essaye de redynamiser notre campagne ?
- Savez-vous que **plusieurs habitants ont déjà quitté la commune de La Jarrie Audouin à cause de ce projet** ? D'autres projets ont également fait partir des gens des Vals de Saintonge.

- Savez-vous **que la colère gronde dans les Vals de Saintonge** à cause de cette **Invasion** et cette **Occupation** dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisible, propres à la Charente Maritime.
- Savez-vous que Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président de l'Assemblée des Départements de France, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « **La Charente-Maritime est en danger de mort touristique** ». Il poursuivait : « **La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département...** » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que **le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes »**. <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIEERTFASPT) a établi en 2019 que « **la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique** ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L15B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIEERTFASPT, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : "... **comprendre que 80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti...**". <http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>
- **Savez-vous que cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ?** Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA, Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « **l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien,** » tout en affirmant être **"résolument pour un développement national du mix énergétique"**. <https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>
- Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : « **Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine** ». <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>
- Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, « **la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré** (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) **que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020...** » <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

Maintenant vous savez ! Alors nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin, l'expression de mes sincères salutations.

Michel SOULARD

Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »

06 08 74 04 92

VLC.Environnement@free.fr

Copie à :

Lionel QUILLET, Cécile DAVID, Corinne IMBERT, Jean-Philippe ARDOUIN, Olivier FALORNI, Raphaël GERARD, Didier QUENTIN, Frédérique TUFFNELL, Corine IMBERT et Daniel LAURENT, Michel BRONCARD, Bertrand VINVCENT, StopEolien17, Pierre MOLAGER, Laure TROTIN, Denis ROGUET, Jean-Claude GODINEAU, Annie PEROCHON, Gerard BIELKAR, Françoise MESNARD, Julien GOURRAUD, Wilfried HAIRIE, Maurice PERRIER, Daniel LAGARDE, Didier BASCLE, Alain VILLENEUVE, Rene ESCOULIER, Hubert COUPEZ, Pierre DENECHERE, Cyril CHAPPET, Frederic BRUNETEAU, Frederic EMARD, Annie POINOT-RIVIERE, Sylviane DORNAT, Michel PELLETIER, Henri AUGER, Joel WICIAK, Laurent BUOILLE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Philippe HARMEGNIES, Ornella TACHE,

La presse

ANNEXE A6

CONTRIBUTIONS DU REGISTRE DEMATERIALISE (RD)

ET PIECES JOINTES

SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651/>

Les contributions du registre dématérialisé
sont identifiées dans le rapport
avec le préfixe RD



Dates

Du mardi 12 septembre 2023 à 00h00 au mardi 17 octobre 2023 à 23h59

Référence du Tribunal Administratif

Décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86 mod 1 du 14 avril 2023 - Tribunal Administratif de POITIERS

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral en date du 17 mai 2023

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Géralde BRAUD

Commissaire enquêteur suppléant

Madame Béatrice AUDRAN

Maître(s) d'ouvrage

Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI
9 Mail Gay Lussac
95000 NEUVILLE SUR OISE

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Jean-Louis

(jifg17@gmail.com)

Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 09h34

Bonjour Mr Le Commissaire enquêteur

Les vals de Saintonge sont saturés d'éoliennes et notre environnement naturel dégradé pour de longues années.

Les éoliennes terrestres intermittentes fonctionnent à 25 % de leur puissance nominale au maximum et génèrent indirectement des émissions carbone quand nous sommes contraints d'acheter de l'électricité en Allemagne produite par du charbon quand nos besoins sont importants et quand il n'y a pas de vent.

Economiquement, les éoliennes terrestres ne sont pas viables. Ce sont les taxes additionnelles que nous subissons qui financent les sociétés au capital de 1000 euros (donc irresponsables) et fournissent un retour financier très significatifs aux investisseurs quasiment toujours étrangers.

Ce système dépossède les citoyens et le pays de ses moyens et de ses atouts sans qu'on sache quel autre intérêt que le lobby financier peut servir un tel système.

Le mode de tenure foncière (et l'accession au foncier par promesse de bail) ne sert qu'à court terme le paysan bailleur que ses héritiers maudiront quand la mode des éoliennes sera passée et qu'il faudra restaurer terrain et paysage.

Nous avons assez donné en Saintonge et avons suffisamment été lésés au contraire d'autres zones de la Nouvelle Aquitaine (Pas d'éoliennes en Gironde et dans les Landes).

En conséquence, je suis très opposé à ce nouveau projet comme la majorité des habitants des vals de Saintonge.

S'il se réalise malgré la volonté populaire, il aura contribué à accroître les fractures dont notre pays souffre tant et à dévaloriser les élus locaux dans la représentation des citoyens.

Cette situation est grave et ses conséquences imprévisibles.

Merci de prendre en compte cette modeste contribution.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 15h44

Avis défavorable. Si cela continue, on ne pourra plus tourner la tête sans avoir une éolienne sous les yeux, donc STOP à cette saturation visuelle.

Contribution n°3 (Web)

Proposée par Isabelle Melchior

(isabellemelchior7@gmail.com)

Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 18h31

Avis très défavorable

Déjà beaucoup trop d'éolienne dans un petit périmètre, le paysage en devient pollué

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Jansen Henriette

(henriettehansen@gmail.com)

Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 18h38

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE

Par ici il y a déjà beaucoup trop d'éoliennes.

Cela pollue notre biodiversité et nos jolis paysages. Il ne faudra pas que notre territoire devienne une immense centrale électrique.

Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 15 septembre 2023 à 16h42

Avis très DÉFAVORABLE

Je suis pour l'énergie verte mais je suis forcément contre ce projet. Nos petites communes sont encerclées d'éoliennes, ce qui détraque des vues lointaines de notre beau paysage. Nous en avons déjà beaucoup et ça suffit!

Vos études suggèrent que les éoliennes puissent être masquées par les arbres en été mais sont plus visibles l'hiver, ce qui m'a fait rire! Vous savez ce que c'est leur hauteur?

Demandez aux autres communes d'accepter un tel projet. Pour nous, on a eu ASSEZ.

Contribution n°6 (Web)

Proposée par Barthelemy Brigitte

(bbarthel@sfr.fr)

Déposée le samedi 16 septembre 2023 à 13h38

Pas contre l'énergie éolienne en soi, mais qu'elle soit répartie raisonnablement sur tout le territoire disposant de l'énergie du vent.

Saturer le paysage , de 7 éoliennes toujours plus hautes, dénature la campagne, perturbe les oiseaux et les chauves souris

Mon patrimoine s'en trouve déprécié.

L'absence de nocivité n'est pas prouvée, le bruit s'ajoute à la prégnance de ces grosses pâles très moches . Et si encore leur efficacité était là !...

Que dire du coût probable du démantèlement , le moment venu, qui paiera, si le propriétaire n'assume pas ?

Merci d'avoir pris le temps de lire mon avis, j'espère que les avis contre cette concentration, seront enfin entendus. J'ai acheté en Mars, dans un village tranquille, je souhaite qu'il le reste, pour ne pas regretter mon investissement.

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 18 septembre 2023 à 09h49

Je suis stupéfaite du nombre d'éoliennes autour de saint Jean d'Angély qui défigurent notre paysage. Nous avons des monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO comme l'abbaye, l'église d'Aulnay, des châteaux classés, une faune à protéger et depuis 17 ans que parcours notre vals de Saintonge je vois ces éoliennes qui s'accumulent. Pourquoi ici et pas en bord de mer? Pourquoi autant ? Et enfin nous aimerions savoir pourquoi la plupart du temps elles sont à l'arrêt ou au ralenti ?

En conclusion je pense que nous sommes en train de porter préjudice à notre patrimoine foncier et naturel. Nous sommes une région touristique si nos campagnes ressemblent à un parc éolien que deviendra notre économie issu du tourisme ?

Contribution n°8 (Web)

Proposée par Terrance Laëtitia

(laetitia.ivars@yahoo.com)

Déposée le mardi 19 septembre 2023 à 21h39

AVIS TRES DEFAVORABLE

Des éoliennes toujours plus hautes, toujours plus nombreuses. L'endroit est déjà saturé d'éoliennes. Le projet ne respecte ni le paysage, ni les oiseaux, ni le patrimoine de notre belle région... encore moins le peuple.

Il faut être bien avisé ou avoir de la chance pour découvrir le projet d'éoliennes. Pourquoi un courrier n'est-il pas envoyé à chaque citoyen dans les 10 km à la ronde des éoliennes ? Beaucoup de gens n'entendront jamais parler du projet avant de les avoir sous les yeux. Cela est malhonnête. Les gens sont majoritairement opposé à l'éolien. Où est la démocratie ?

Contribution n°9 (Web)

Proposée par SAVATIER Emmanuel

(emmanuel.savatier@univ-lr.fr)

Déposée le vendredi 22 septembre 2023 à 00h56

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le val de Saintonge n'a-t-il pas déjà payé un trop lourd tribut au lobby de l'éolien par rapport aux autres territoires ?

Regarder l'immense concentration d'éoliennes qu'il y a en Val de Saintonge et répondez à cette question avec franchise.

Quel honte que ce nouveau projet a moins d'un kilomètre de sites remarquables tels que la fontaine des veuves et le château de Mornay classés monument historique !!

Trop c'est trop et la population est à deux doigts de rentrer dans une autre forme de lutte et de résistance contre ces lobbys qui ne cherchent que le profit, financé en grande partie grâce à nos impôts.

Ils laisseront nos terres en friche industrielle sans démanteler leurs éoliennes car leurs structures juridiques auront disparu après avoir pressé le citron.

Ils refusent d'acheter nos terres et ne veulent que les louer pour pas que le démantèlement final de leurs éoliennes ne pèse sur leurs profits mais sur le paysan - à la maigre retraite - qu'ils roulent dans la farine en signant des baux emphytéotiques leur faisant miroiter un profit à très court terme !!

Le béton du mur de l'Atlantique est là depuis 70 ans. Le béton des socles des éoliennes sera là dans mille ans.

Le val de Saintonge ne sera qu'une friche industrielle d'anciens parcs éoliens dans 50 ans !!

Trop c'est trop !

Ces lobbys se moquent de toute façon de votre travail, Monsieur le Commissaire enquêteur, et attaqueront systématiquement la décision que prendra le préfet devant les tribunaux.

Mais heureusement le juge administratif ne fait pas toujours triompher le pouvoir de l'argent.

Merci à vous, Monsieur le Commissaire enquêteur, de m'avoir lu - je l'espère - jusqu'au bout et d'être une pierre de l'édifice qui fera barrage à ce nouveau projet sur notre territoire déjà totalement sinistré par les éoliennes.

Emmanuel SAVATIER

Universitaire, Avocat, habitant du Val de Saintonge et citoyen d'un monde qui va de plus en plus mal et où les enjeux écologiques sont détournés par des lobbys cherchant à faire de l'argent à court terme sans aucune vision de ce qu'est l'écologie pour nos enfants et leur propres enfants.

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Ivars Martine
(visiteur50@msn.com)

Déposée le vendredi 22 septembre 2023 à 10h24

Je suis contre ce projet d'éoliennes car il y en a beaucoup trop dans la région et que le paysage est saturé. Cela dénature nos campagnes et les enlaidit. Les mâts sont de plus en plus haut et donc visible de très loin. De plus cela est nuisible aux oiseaux et pollue les sols par tout le béton nécessaire à la construction qui empiète sur des terres agricoles.

Contribution n°11 (Email)

Proposée par anonyme
(ktmax17@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 22 septembre 2023 à 09h52

Projet éolien st pardoult

Objet : Projet éolien st pardoult

Bonjour,

Je vous adresse mon avis défavorable concernant le projet éolien de st pardoult.

En effet, que l'on soit pour ou contre l'éolien il y a déjà suffisamment d'éoliennes dans le secteur.

Ajoutez les projets voisins et nous sommes bien dans la saturation.

Je fais déjà face à une pollution visuelle et à de nombreuses nuisances sonores.

Merci de prendre en compte mon avis.

Cordialement.

Envoyé via Outlook Mobile

Contribution n°12 (Web)

Proposée par sallic emmanuel
(emmanuel.sallic@wanadoo.fr)

Déposée le dimanche 24 septembre 2023 à 08h54

Avis totalement défavorable .

Je suis désabusé d'apprendre ce nouveau projet éolien à ST PARDOULT, projet qui vient se rajouter à tant d'autres en cours : LA JARRIE AUDOUIN, ANTEZANT LA CHAPELLE, VERVANT/LES EGLISES D'ARGENTEUIL, VOISSAY, LA BROUSSE, VERGNE etc... et tout cela dans une étonnante discrétion compte tenu de leur impact paysagé désastreux.

Nous avons dépassé depuis bien longtemps déjà le seuil d'acceptabilité de ces éoliennes en Vals de Saintonge, ST JEAN D'ANGELY et les communes environnantes sont encerclées et à saturation complète.

Comme pour toutes les enquêtes précédentes et malheureusement à venir je tiens à évoquer inlassablement les arguments suivants :

_ L'éolien produit une énergie diffuse et inefficace car lié directement aux énergies fossiles, et très consommateur en matériaux. L'Allemagne est le bel exemple à ne surtout pas suivre, avec la Pologne, elle détient le record d'émission de co2/kw d'électricité en Europe, Bref plus d'éoliennes = plus de gaz et de charbon

_ La France est un grand pays touristique grâce à la diversité et la beauté de ses paysages, ne détruisons pas ce capital économique générateur de nombreux emplois dans le temps (ce qui n'est pas le cas de la filière éolienne, à 80% importée de l'étranger)

_ Le patrimoine bâti est un atout considérable pour l'attrait de la région, la multiplication des parcs éoliens porte atteinte aux pierres de SAINTONGE et contribuera de ce fait à la désertification future de notre région. Si dans une époque récente mais révolue notre région n'était pas dénuée d'intérêt, pour quelles raisons de nouveaux arrivants choisiraient de s'installer dans un environnement défiguré? Acheter un bien immobilier puis voir sa valeur se déprécier quelques années plus tard?

_ Ces éoliennes sont une manne financière pour un puissant lobby éolien qui sous prétexte d'associer les habitants de notre territoire à la transition énergétique, en profite pour se graisser aux frais du contribuable! Partout les médias nous informent du faible coût des énergies renouvelables et cependant notre tarif électrique ne cesse de croître!

_ Ces éoliennes divisent les habitants, une grande majorité de personnes est contre cette industrie du vent, mais par peur du conflit de voisinage elle n'exprime pas ouvertement son avis, cependant lorsque les nuisances s'amplifient le risque de querelles dans les villages s'accroît,

Beaucoup d'arguments en défaveur de l'éolien pourraient être cités, mais pour résumer simplement, pour ce projet de ST PARDOULT et tant d'autres: trop c'est trop !

Cordialement

Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 24 septembre 2023 à 16h36

Avis defavorable , j estime qu il y a bien assez d eoliennes qui poluent notre paysage .

Contribution n°14 (Web)

Proposée par Micheau gerald
(gerald@micheau.fr)

Déposée le lundi 25 septembre 2023 à 20h15

Bonjour,
Avis défavorable pour ces nouvelles éoliennes.
Habitant le petit marais, je n ai que ça devant les yeux ? !!

Contribution n°15 (Web)

Proposée par DESPLANCHES
(michel.desplanches@gmail.com)

Déposée le mardi 26 septembre 2023 à 18h09

Je suis totalement défavorable à ce projet éolien supplémentaire à Saint-Pardoux, ce n'est pas parce qu'il y a déjà des éoliennes qu'il faut en rajouter. Pour les arguments il faut insister sur les aspects paysagers, les atteintes à la faune volante et les nuisances